

26 octobre 2022

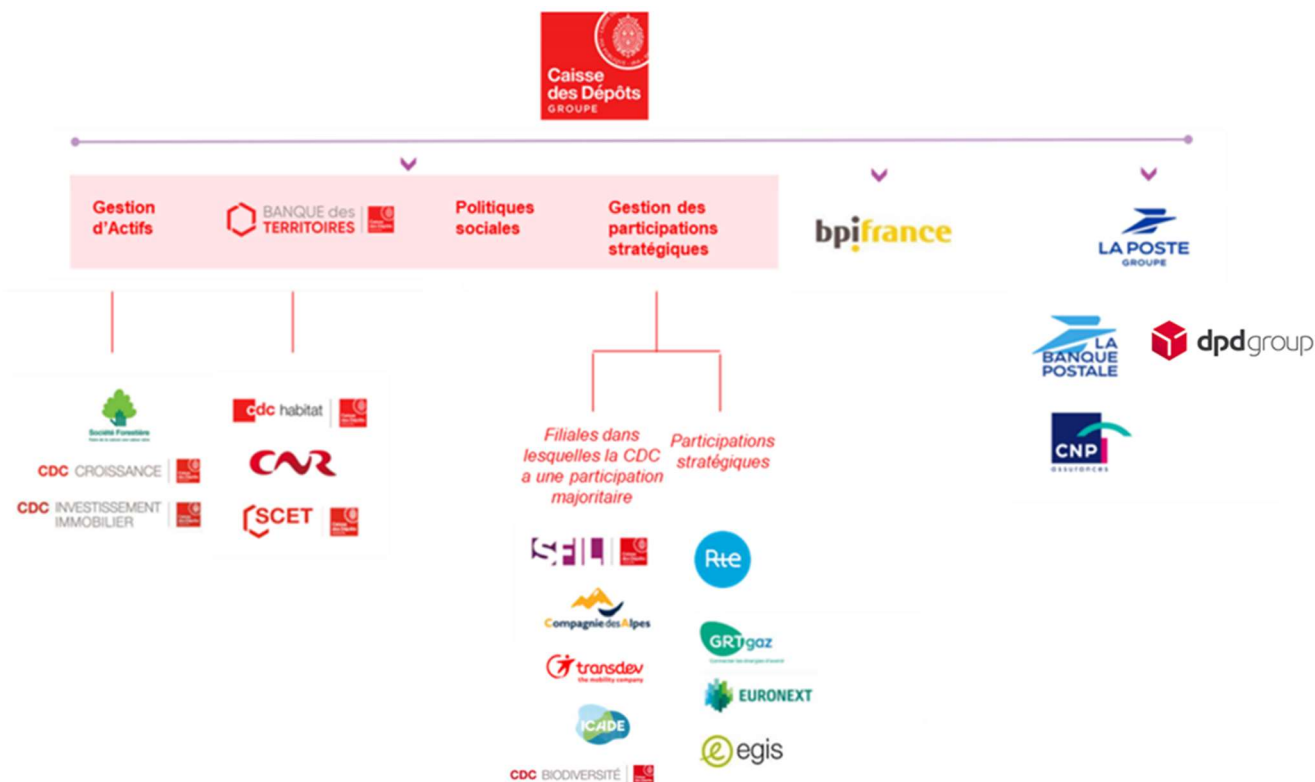
Politique Climat du Groupe Caisse des Dépôts



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Le groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est une institution financière publique, créée par la loi du 28 avril 1816 et régie par le Code monétaire et financier. Elle constitue le premier pôle financier public au service des Français. Pour décliner ses missions, directement ou en appui des politiques publiques, la Caisse des Dépôts est organisée autour de quatre métiers et de deux partenaires stratégiques co-détenus avec l'État : Bpifrance et le Groupe La Poste.



L'Établissement public de la Caisse des Dépôts comprend en particulier 4 métiers :

- **La Banque des Territoires.** Elle conseille et finance notamment les collectivités locales, les organismes de logement social, et les entreprises publiques locales.
- **La Direction des politiques sociales.** Elle gère différents mandats dont les retraites des fonctions publiques, les pensions de solidarité ainsi que le compte personnel de formation.
- **Les Gestions d'actifs.** Elles gèrent les actifs financiers (obligations, actions...) de la Caisse des Dépôts en tant qu'investisseur institutionnel orienté vers le long terme.
- **La Gestion des participations stratégiques.** Elle a en charge le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est souvent actionnaire de référence et dont les missions contribuent au développement des territoires.

Ses deux partenaires stratégiques sont :

- **Bpifrance.** Elle accompagne les entreprises à chaque étape de leur développement, en crédit, en garantie et en fonds propres, et par une offre de conseil, de formation et de mise en réseau, ainsi qu'un programme d'accélération. Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État.
- **Le Groupe La Poste,** détenu à 66% par la Caisse des Dépôts. Entreprise à mission (2021) multi-métiers : courrier et colis, banque-assurance, réseau de points de contacts locaux, outils numériques... c'est un acteur clé de la cohésion sociale au service de ses clients dans leurs projets et de la société tout entière dans ses transformations.

Sommaire

1) L'ambition du groupe Caisse des Dépôts pour le climat.....	p.4
2) Prendre en compte le climat dans les leviers d'action du Groupe.....	p.8
a) Gouvernance	
b) Sélection des investissements	
c) Gestion des risques climatiques	
d) Intéressement, formation	
e) L'action de place du Groupe	
f) Transparence	
3) Rendre nos activités compatibles avec un développement bas carbone... 	p.12
a) Aligner les portefeuilles d'activité sur des scénarios 1,5°C	
b) Renforcer le dialogue actionnarial sur le climat	
c) Encadrer strictement les énergies fossiles	
4) Accroître la résilience de nos activités et des territoires.....	p.20
a) Adapter les activités du Groupe	
b) Accompagner les collectivités territoriales	
5) Contribuer aux objectifs nationaux sur le climat.....	p.21
a) Financer la mise en œuvre des politiques publiques	
b) Accompagner la transition des territoires et entreprises	
c) Contribuer au futur énergétique de la France	
d) Soutenir l'innovation pour le climat	
e) Accompagner la transition des secteurs très émetteurs.	
➤ Secteur immobilier	
➤ Secteur des transports	
Annexes.....	p.29
I. Déclinaisons de la politique bas carbone du groupe Caisse des Dépôts	
II. Empreinte carbone des activités opérationnelles et internes du Groupe.	
III. Plan d'action d'adaptation du groupe Caisse des Dépôts.	
IV. Glossaire	



L'ambition du groupe Caisse des Dépôts pour le climat

Notre raison d'être : Le groupe Caisse des Dépôts, une alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, s'engage, au cœur des territoires, pour accélérer la transformation écologique et contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous

Le Groupe s'engage à mobiliser l'ensemble de ses leviers d'influence, d'action et d'impact en faveur d'une transition écologique et énergétique (TEE), juste et résiliente, vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité.

En France, il place son action dans le cadre d'une contribution directe à la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et au plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et privilégie une transition bas-carbone luttant contre les inégalités sociales et territoriales. Il cherche, par ses financements et investissements, à limiter l'étalement urbain en renforçant l'attractivité des cœurs de ville, à développer une mobilité durable et accessible, à réduire la précarité énergétique et à accompagner les territoires et entreprises en transition, tout en veillant à la qualité de leurs emplois.

Notre ambition : Rendre nos flux financiers et activités compatibles avec un développement neutre en carbone d'ici 2050 et résilient aux changements climatiques

Le Groupe s'engage à aligner l'ensemble de ses activités sur un objectif de neutralité carbone nette à horizon 2050, afin de contribuer à limiter l'élévation de température mondiale à 1,5°C. Ceci inclut ses portefeuilles de placements financiers, ses financements et investissements dans des projets territoriaux et dans les entreprises, ainsi que ses activités non financières.

Le Groupe s'inscrit dans une contribution à la neutralité carbone mondiale d'ici à 2050¹ qui repose sur la stricte réduction et limitation des émissions des activités économiques à un niveau résiduel conforme aux objectifs de l'accord de Paris et suffisamment bas pour être compensé par des puits de carbone.

Ainsi, cette vision implique que, à l'horizon de 2050, chaque acteur économique contribuera à la neutralité carbone (i) en ayant réduit ses émissions directes de gaz à effet de serre conformément aux objectifs nationaux et internationaux et (ii) et en finançant des puits de carbone au moins égaux à ses émissions résiduelles.

Le groupe Caisse des Dépôts s'engage, en tant qu'investisseur de long terme (i) à accompagner ses contreparties, territoires et entreprises, dans leurs efforts pour contribuer à la neutralité carbone et faire face aux risques de transition, (ii) tout en réduisant lui-même ses propres émissions et en contribuant progressivement aux puits de carbone à hauteur de ses émissions résiduelles.

Le Groupe n'a pas vocation à compenser les émissions résiduelles de ses contreparties, mais peut les y inciter, et y contribuer pour des raisons d'intérêt général et sociales.

¹ La loi climat et résilience encadre le droit d'affirmer qu'un produit ou service est neutre en carbone et le conditionne à la divulgation du bilan d'émissions, de la démarche grâce à laquelle les émissions sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées, et des modalités de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles respectant des standards minimaux définis par décret. L'initiative Race to Zero considère qu'un acteur atteint un état de « net zéro » lorsqu'il réduit ses émissions selon des trajectoires fondées sur la science, et que ses émissions résiduelles sont entièrement neutralisées par des séquestrations de même nature (par exemple une séquestration permanente pour les émissions de carbone fossile) et exclusives à cet acteur.

Le Groupe s'engage également à renforcer sa prise en compte des enjeux d'adaptation aux impacts du changement climatique. Il a lancé en 2022 un plan d'action d'adaptation qui sera étendu et approfondi progressivement. L'ambition est double : adapter, d'une part, ses propres activités au changement climatique en estimant les risques physiques auxquels elles vont devoir faire face et en pilotant leur résilience dans le temps ; proposer, d'autre part, aux collectivités territoriales, des offres d'accompagnement, de financement et de services, leur permettant d'élaborer et financer des stratégies d'adaptation territoriales.

Focus. Les risques de transition sont liés à la dépendance aux énergies fossiles, mais également aux évolutions réglementaires, technologiques, et de comportements. En fonction des scénarios de transition, certains actifs deviendront non rentables à plus ou moins brève échéance. On parle d'actifs échoués. S'ils continuent à être exploités, ils contribueront à un effet de verrouillage, et à des émissions qui auraient dû être évitées. Ces risques sont d'autant plus conséquents pour les infrastructures, très capitalistiques avec une durée de vie utile de plusieurs décennies, dont la construction revêt un caractère irréversible à moyen terme.

Les risques physiques résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques extrêmes ou graduels que le réchauffement mondial rend plus fréquents et plus intenses. Une partie des risques à venir est déjà déterminée par les émissions de gaz à effet de serre passées et actuelles. Mais moins les trajectoires de décarbonation seront ambitieuses, plus les effets du changement climatique se matérialiseront, engendrant des destructions d'actifs, des interruptions dans la production et l'accès aux biens et services, conduisant potentiellement à des désorganisations sévères.

Périmètre de la politique climat du groupe Caisse des Dépôts

La présente politique constitue la feuille de route du groupe Caisse des Dépôts pour un alignement progressif de ses activités sur ces objectifs de long terme. Elle vise à concrétiser son action, à crédibiliser son ambition et relayer le signal de long terme dicté par la science.

Elle s'applique à tous les métiers et à toutes les entités (financeurs ou opérateurs) du groupe Caisse des Dépôts, c'est-à-dire les métiers de l'Etablissement Public Caisse des Dépôts (la Banque des Territoires, la Gestion d'actifs, la Gestion des participations stratégiques, la Direction des politiques sociales), Bpifrance, le Groupe La Poste, et leurs filiales. Elle a ainsi vocation à coordonner et à consolider l'action pour le climat du groupe Caisse des Dépôts non seulement en tant que grand pôle financier public, mais aussi en tant qu'alliance d'acteurs économiques publics et privés au service de l'intérêt général.

Dans ce document, le mot « financement » sera en général utilisé pour désigner l'activité de prêt, et « investissement » pour les prises de participations ou le crédit sous forme d'obligations.

Climat et biodiversité sont intimement liés

En 2015, l'accord de Paris a reconnu le rôle des forêts, des océans, des sols agricoles, des zones humides et autres écosystèmes pour l'absorption du CO₂ ainsi que pour la résilience des sociétés aux impacts du changement climatique. Selon le GIEC, les écosystèmes seraient à même de fournir jusqu'à 30% des réductions d'émissions et puits de carbone nécessaires. Les écosystèmes en bonne santé (et toutes les activités économiques et les services environnementaux qui en dépendent) sont plus résilients aux impacts des changements climatiques et peuvent aussi mieux nous protéger de ces impacts. Réciproquement, limiter la hausse des températures moyennes à +2°C voire +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle est indispensable pour préserver la biosphère.

Pour mettre en avant ces liens, le Groupe adopte en 2022 deux politiques environnementales sur le climat et la biodiversité (incluant l'eau et l'économie circulaire) et s'assure que tout dossier présenté en comité d'engagement Groupe (cf. section 2.b) est analysé au regard de ses impacts en la matière. Certains impacts néfastes à la fois pour le climat et la biodiversité seront systématiquement évalués comme les émissions de CO₂ et les surfaces artificialisées.

Synthèse des engagements du Groupe pour le climat

Prendre en compte le climat dans la gouvernance et les leviers d'action du Groupe

Engagements Groupe :

- Analyser la double matérialité au regard des objectifs d'atténuation, d'adaptation, et de biodiversité dans les dossiers présentés en Comité d'engagement Groupe (CDE).
- Soutenir les recommandations de la TCFD et gérer les risques financiers climatiques.
- Renforcer l'intégration du climat dans les dispositifs de rémunération variable.
- Renforcer et généraliser la formation sur le climat pour les collaborateurs et les dirigeants.
- Promouvoir l'ambition et l'exemplarité dans les initiatives sur le climat.

Rendre nos activités compatibles avec un développement bas carbone

Aligner les émissions opérationnelles et en rendre compte annuellement en scope 3.

- Au moins 95% des émissions opérationnelles couvertes par des cibles 2°C ou 1,5°C (dès 2021).
- Financement de réductions d'émissions et de puits de carbone à hauteur de plus de 50% des émissions opérationnelles scope 1-3 (dès 2021).

Se fixer des objectifs de décarbonation alignés avec l'accord de Paris pour les actifs financiers

- **Investissements et financements des entreprises :**
 - **CDC** : Réduction de 55% entre 2019 et 2030 de l'intensité carbone (en tCO₂/M€ investis) des portefeuilles d'obligations d'entreprises et d'actions d'entreprises cotées détenues en direct.
 - **Groupe La Poste**
 - **LBP** : aligner la température de son portefeuille de prêt long terme aux entreprises cotées de +3,1°C en 2019 à +2,3°C en 2025 (Scopes 1-2) et à +2,1°C en 2025 (Scope 1 à 3).
 - **LBPAM** : investir 80% des encours sous gestion de LBPAM dans des sociétés alignées d'ici 2030.
 - **CNP Assurances** : Réduction de 25% entre 2019 et 2024 de l'intensité carbone (en tCO₂/M€ investis) du portefeuille d'obligations d'entreprises et d'actions d'entreprises cotées.
- **Investissements et financements immobiliers :**
 - **Caisse des Dépôts** : Réduction de 50% entre 2019 et 2030 de l'intensité carbone (en kgeqCO₂/m²/an) de l'ensemble immeubles détenus et gérés, ainsi que les clubs deals (fonds fermés) dans lesquels il possède une participation d'au moins 25%.
 - **Groupe La Poste**
 - **LBP** : réduire les émissions de l'immobilier commercial de 36 % par m² sur la période 2020-2030, réduire les émissions des crédits immobiliers de 46 % par m² sur la période 2020-2030.
 - **CNP Assurances** : Objectif de réduction de 10% supplémentaires de l'intensité carbone (en kgeqCO₂/m²) du portefeuille immobilier en direct de CNP Assurances entre 2019 et 2024.
- **Investissements dans les obligations souveraines** : suivi de l'engagement des Etats dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CDC).
- **Accroître la sélectivité des nouveaux engagements**
 - Investissements dans les actifs réels et entreprises : Cotation extra-financière (dont impact climat) pour accompagner la prise de décision.
 - Prêts de la **Banque des Territoires, Bpifrance, La Banque postale**, ainsi que les activités de refinancement de la **SFIL** : bilans carbone, utilisation de trajectoires de décarbonation.

Renforcer le dialogue actionnarial sur le climat

- Engager dès que possible les entreprises en portefeuille vers une démarche de type ACT ou SBTi.
- **Investissement en direct dans des entreprises** : stratégie de transition ambitieuse et compatible avec une trajectoire +1.5°C, transparence, objectif quantitatif de réduction des émissions sur les 3 scopes concourant aux objectifs de l'Accord de Paris et de la neutralité carbone à 2050, gouvernance adaptée.
- **Investissements via des fonds** : la CDC et Bpifrance accompagnent le marché des fonds d'actifs cotés et non cotés dans le renforcement de l'intégration du climat dans les décisions de gestion.

Encadrer strictement les énergies fossiles : (voir les détails à la section 3.c)

	Charbon	Gaz de schiste	Sables bitumineux	Pétrole et Gaz de la zone Arctique	Pétrole et gaz	Torchage de routine	Emissions de méthane	Trajectoires CO ₂ net Zero
Plan de sortie	✓	✓	✓	✓				
Exclusions	✓	✓	✓	✓	✓			
Engagement actionnarial (sous les seuils d'exclusion)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Prise en compte de l'expansion pétrolière et gazière :

- **Le Groupe** exclut de ses portefeuilles d'investissements et de financements directs :
 - Le développement de nouveaux projets pétroliers ou gaziers (upstream).
 - Les infrastructures de transport associées à ces nouveaux projets.

- **Le Groupe** s'engage à ne pas augmenter son exposition dans les entreprises qui développent de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole².
 - **La CDC** s'engage à exclure les entreprises sans plan de réduction de la production pétrolière.
 - **Groupe La Poste** : Pour LBP-AM et CNP, à compter de 2025, l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière deviendra un critère de cession au cas par cas des entreprises (critères page 19).
- **Chaque entité du Groupe** s'assure que les nouveaux projets de production d'hydrocarbures des entreprises en portefeuille représentent moins de 20% des développements dans le monde (hors LBPAM).

Accroître la résilience des activités du Groupe et des territoires au changement climatique

Investissements et activités opérationnelles dans l'immobilier et les infrastructures

- Intégrer l'adaptation dans les nouveaux actifs, si possible dès la conception des projets.
- Accroître la résilience au changement climatique des activités déjà en portefeuille.
- Inclure la gestion des risques physiques et l'adaptation dans les process de gestion continue des actifs.

Offre d'accompagnement des collectivités, par la Banque des territoires

- Proposer aux collectivités une offre élargie de solutions (ingénierie, financement, services, consignations), pour répondre aux besoins systémiques d'adaptation des territoires.

Contribuer aux objectifs nationaux sur le climat

Soutenir et contribuer à l'élaboration des politiques publiques

- **Soutenir l'élaboration des politiques publiques nationales sur le climat**
- **Le « Pôle financier public CDC » consacrerait au moins 60Md€ à la transition écologique et énergétique sur 2020-2024.** (CDC, Bpifrance, La Banque Postale, CNP Assurances, SFIL) :
 - Dont 40Md€ du « plan climat » de la **Banque des Territoires (BDT) et Bpifrance.**
 - **Groupe La Poste** : CNP Assurances atteindra 25Md€ d'encours d'investissements verts fin 2025.
- **S'engager en faveur de la transition juste**
 - Intégration progressive des enjeux de transition juste dans le dialogue actionnarial
- **Contribuer au financement de puits de carbone** et des solutions fondées sur la nature.

Accompagner la transition des territoires et entreprises

- **Bpifrance et la Banque des Territoires** mobiliseront 23,2 Md€ (inclus dans le plan climat) pour aider les entreprises et les territoires à se décarboner, développer la mobilité verte, améliorer l'empreinte environnementale des bâtiments, adopter une démarche raisonnée de l'utilisation des ressources naturelles (eau, foncier...) et accompagner la transition agricole et alimentaire des territoires.
- **La Banque Postale** a lancé depuis 2019 en lien avec **SFIL** une offre de financement spécifique de prêts verts, destinés à financer des projets à fort impact environnemental des collectivités et des entreprises.

Contribuer au futur énergétique de la France

- **Investir massivement dans les énergies renouvelables**
 - **BDT et Bpifrance** : 9,5 Md€ seront déployés avec un objectif de 8,8 GW de puissance installée, en France et à l'export, et un soutien à l'innovation dans ce domaine (inclus dans le plan climat).
 - **La Banque Postale** portera son soutien aux ENR à 3 Md€ d'engagements d'ici fin 2023.
- **Soutenir la transformation des grands réseaux énergétiques pour la transition.**

Soutenir l'innovation pour le climat (inclus dans le plan climat)

- **Bpifrance** : 4,2 Md€ pour les *greentechs* (2020-2024).
- **Banque des Territoires** : 3 Md€ pour l'aménagement durable et résilient des territoires.

Accompagner la transition des secteurs de l'immobilier et des transports³

- **Le Groupe** s'engage à financer la rénovation énergétique des bâtiments et la construction d'immeubles à haute performance pour plus de 25 Md€ sur 2020-2024, et mobiliser une enveloppe de financements de 3,5 Md€ en faveur des transports durables (inclus dans le plan climat).
- **La BDT** vise la rénovation énergétique performante de 200 000 logements sociaux, soit une contribution d'1/3 à la cible de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).
- **La BDT** prévoit le financement de 11 000 véhicules verts et 50 000 bornes de recharge, ainsi que des stations d'avitaillement hydrogène, GNV et progressivement bioGNV.
- **Le Groupe** demande pour la construction automobile des plans de transition prévoyant la fin des motorisations thermiques, et incluant les impératifs d'une transition juste.
- **Le Groupe** conditionne toute nouvelle prise de participation dans une compagnie aérienne à l'existence d'une stratégie d'alignement 1,5°C.

² Hors obligations vertes et durables et financements non liés de nouveaux projets pétroliers. LBPAM s'engage à intégrer, au cas par cas et en articulation avec les trajectoires de décarbonation des sociétés, le développement de projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile dans les critères d'exclusion des sociétés de gestion.

³ Immobilier : hors LBPAM. Transports : hors LBPAM et CNP assurances. Voir page 28.

2

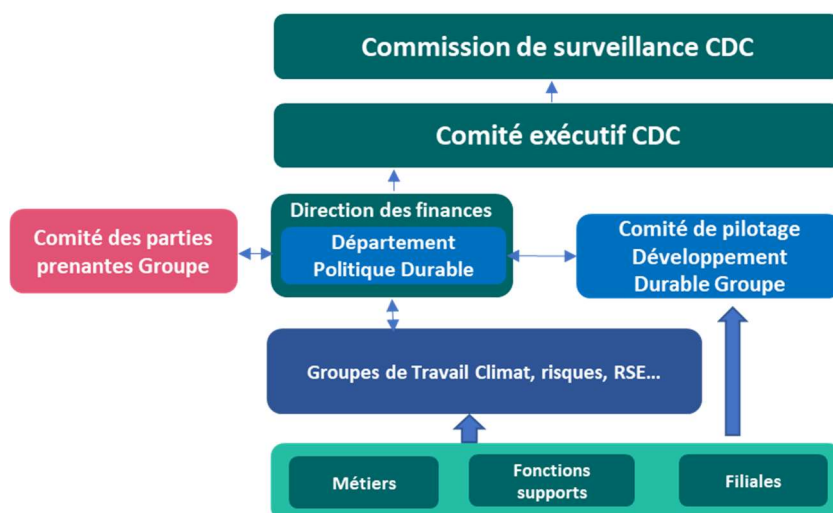
Prendre en compte le climat dans les leviers d'action du Groupe

a. Gouvernance

La présente politique s'inscrit dans la politique durable du groupe Caisse des Dépôts, tenue à jour par le Département de la politique durable au sein de la Direction des Finances du Groupe, et présentée annuellement au Comité de RSE et d'Ethique de la Commission de surveillance, après validation par le Comité exécutif de la Caisse des Dépôts.

Elle est le fruit d'un travail participatif de groupes de travail sur le climat, les risques, la RSE, coanimés par le Département de la politique durable, et regroupant les équipes en charge du développement durable de tous les métiers et entités du Groupe, qui y contribuent par leurs propres travaux sur le climat dans le cadre de leur propre gouvernance. La partie relative aux risques climatiques, est copilotée avec la Direction des risques du Groupe.

Les résultats des groupes de travail sont présentés (i) à un Comité de pilotage sur le développement durable qui réunit trimestriellement les métiers et entités du Groupe, ainsi que (ii) au Comité des parties prenantes de la politique de développement durable du Groupe. Ce dernier se réunit deux fois par an sous la présidence du Directeur général de la Caisse des Dépôts et est ouvert à ses partenaires extérieurs (experts, ONG, représentants de collectivités locales, d'entreprises, d'épargnants et d'institutions financières homologues...).



Gouvernance de la politique climat du groupe Caisse des Dépôts

b. Sélection des investissements et financements

A compter du premier trimestre 2023, les projets passant en comité d'engagement (CDE) feront l'objet d'une analyse ESG reposant sur une grille de cotation pour prendre en compte la double matérialité (impact du projet ou de l'entreprise sur l'environnement et société et vice versa) au regard d'objectifs d'atténuation, d'adaptation et de biodiversité. Cette grille s'inspire de celle dont la Banque des territoires dispose depuis 2020 pour les dossiers d'investissement, mais aussi des standards existants ou en préparation (taxonomie UE, CSRD...) et est conçue pour s'adapter aux secteurs d'activité concernés.

Au-delà de la réponse réglementaire (cf. gestion des risques ci-dessous), le Groupe, en tant qu'investisseur de long terme au service de l'intérêt général cherche - en identifiant les risques et les impacts climatiques et en les pilotant - à orienter les flux d'investissements et de financements vers des contreparties en transition, vers des entreprises alignées sur des scénarios 1,5°C et, pour les risques physiques du changement climatique à identifier les actifs ou les contreparties pour lesquels des actions ou plans d'adaptation sont nécessaires.

Pour contribuer à la transition bas carbone, le Groupe souhaite prendre en compte dans ses décisions, et refléter dans ses portefeuilles et ses activités, les scénarios de décarbonation de l'économie française et mondiale, et ainsi accompagner les évolutions jugées nécessaires, notamment en France, par la SNBC. Par exemple, le Groupe renforcera sa vigilance et la prise en compte de scénarios sectoriels alignés avec l'accord de Paris (SNBC, AIE...) et les exigences réglementaires qui en découlent, y compris les budgets carbone, dans les projections d'activité et les hypothèses de rentabilité économique et financière des projets et des modèles d'affaires.

Pour renforcer la résilience des actifs, activités et territoires aux impacts de l'évolution du climat, le Groupe déploie à partir de 2022 un plan d'adaptation au changement climatique (voir Section 4) ciblant dans un premier temps les actifs immobiliers et les infrastructures. L'identification des risques pesant sur chaque actif, en fonction de son exposition aux aléas climatiques et de sa propre vulnérabilité est la première étape indispensable pour envisager son adaptation.

Le Groupe intègre désormais formellement le climat dans ses processus de prise de décision d'investissement ou de financement, notamment par le biais d'analyses de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

La présente politique climat contribue à structurer et objectiver ces analyses ESG sur les questions relatives à l'atténuation et à l'adaptation, et notamment pour les dossiers les plus importants, émanant de tous les métiers et entités du Groupe, et présentés en Comité des engagements du Groupe (CDE). Ces comités ont pour objet d'autoriser les opérations mais aussi de vérifier, encourager, et adopter une stratégie commune. Le département de la politique durable émet un avis sur la durabilité des dossiers présentés en CDE.

c. Gestion des risques financiers climatiques

Pour répondre à la réglementation, notamment bancaire, ou aux exigences de l'article 29 de la loi Energie Climat, **chaque entité du Groupe identifie les principaux risques climatiques auxquels elle est exposée**, les caractérise, les intègre à son cadre de gestion des risques, établit des plans d'actions pour y remédier, et réalise des estimations quantitatives. Un réseau des risques ESG pour le Groupe a été constitué en 2020 afin de partager les travaux menés par chaque entité, les bonnes pratiques, les méthodologies, les sources de données ou encore trouver des solutions face aux défis de modélisation à relever.

Le Groupe soutient et s'inspire des recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*), groupe de travail sur la divulgation des informations financières relatives au changement climatique.

L'Etablissement public s'est doté d'une feuille de route sur les risques climatiques structurée par ces recommandations et qui tient compte des cas d'usage décrits par le NGFS (*Network for Greening the Financial System*) pour les institutions financières à savoir la quantification, l'aide à la décision, les stress-tests et la transparence. Elle vise à identifier les risques climatiques, les évaluer via des outils de *scoring*, et des exercices de stress-test, et les intégrer aux politiques et outils de gestion des risques.

Le comité de pilotage des risques ESG de l'Etablissement public, codirigé par le Département politique durable et la Direction des risques, **assure la mise en place de cette feuille de route**. A ce jour, les travaux de l'Etablissement public sur les risques climatiques ont été structurés autour des 4 groupes de travail suivants :

■ Cartographie des risques climatiques

Depuis 2017, la Caisse des Dépôts cartographie les risques climatiques sur ses principales classes d'actifs pour identifier les expositions les plus risquées et les canaux de transmission du risque. Ces exercices couvrent plus de 60% du bilan de l'Établissement public et portent sur les obligations souveraines (risques physiques et de transition), sur les portefeuilles cotés (risques de transition), sur les collectivités territoriales (risques de transition) et sur les organismes de logement social (risques physiques et de transition).

■ Stress tests climatiques

Après avoir participé en 2020 au stress-test climatique de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui a sensibilisé les équipes risques et finance aux spécificités des risques climatiques physiques et de transition, la Caisse des Dépôts, pour éclairer son risque « actions », évalue le besoin de fonds propres supplémentaires des scénarios « transition désordonnée » et « hot house » du NGFS par rapport au scénario « transition ordonnée ».

■ Prise en compte dans le cadre d'appétit aux risques

La Caisse des Dépôts intègre plusieurs indicateurs de risques de transition dans son cadre d'appétit aux risques, suivi par les instances de gouvernance.

■ Prise en compte dans l'allocation des actifs

La Caisse des Dépôts intègre la sensibilité au risque de transition dans son analyse de risque de crédit pour les obligations des entreprises des secteurs de l'énergie, du pétrole et du gaz s'appuyant sur différents scénarios de trajectoire de température. S'agissant des obligations d'entreprises cotées, l'analyse risque intègre des données sur l'évolution du climat. Pour les obligations souveraines, les risques climatiques sont intégrés à l'analyse et à la note de crédit.



Les 4 piliers de la feuille de route sur les risques climatiques de la Caisse des Dépôts

d. Intéressement, Formation

Le Groupe renforce l'intégration des critères ESG au sein des rémunérations variables des membres du comité exécutif et des cadres dirigeants.

Par ailleurs l'Établissement Public et la majorité des entités du groupe Caisse des Dépôts intègrent des considérations de durabilité, y compris le climat, dans le calcul des éventuels dispositifs d'intéressement des collaborateurs ou de part variable de rémunération. Par exemple, la Caisse des Dépôts définit des objectifs collectifs et individuels à la majorité de ses gérants d'actifs, se traduisant dans la part variable de leur rémunération : par exemple l'implication dans les travaux de la *Net Zero Asset Owners Alliance*.

Les entités du Groupe s'engagent à renforcer et généraliser leur action de formation sur le climat à l'attention de leurs collaborateurs mais aussi de leurs dirigeants.

A compter de 2023, les entités du groupe auront mis en place un plan de sensibilisation visant l'ensemble des collaborateurs de leurs filiales de rang 1 pour assurer une culture de la durabilité et des enjeux ESG et une large diffusion de la feuille de route « ODD », intégrant pleinement le climat. Pour cela les entités peuvent s'appuyer sur Novethic, filiale de la Caisse des Dépôts qui propose une offre de formation en finance et développement durable intégrée au sein de l'Ecole de la finance de la CDC créée en 2021.

e. L'action de place du Groupe

La Caisse des Dépôts et ses filiales sont membres ou soutiennent de nombreuses initiatives collaboratives, nationales ou internationales, en faveur d'une finance plus durable, de l'échelle locale à l'échelle internationale.

Dans toutes ces initiatives, le Groupe s'engage à promouvoir l'ambition et l'exemplarité.

La Caisse des Dépôts et CNP Assurances participent notamment aux travaux de la *Net Zero Asset Owners Alliance* (NZAOA), dont la CDC est membre fondateur. La Banque Postale est membre de la *Net Zero Banking Alliance* (NZBA) et La Banque Postale Asset Management de la *Net Zero Asset Managers Initiative* (NZAMI).

En Europe, le groupe Caisse des Dépôts promeut ses savoir-faire et ses points de vue en matière d'investissement durable et de long terme dans ses multiples composantes (réglementation financière, instruments financiers, verdissement et digitalisation de l'économie, accompagnement social des transitions...). Il prend part au débat d'idées en son nom mais aussi via l'Association européenne des investisseurs de long terme (www.eltia.eu) qu'il préside et qui porte la voix des institutions financières publiques nationales.

Les travaux d'I4CE, think tank français sur l'économie et le financement du climat, fondé par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement contribuent directement aux travaux de mise à jour de la SNBC, notamment ses panoramas annuels des investissements. En 2022, I4CE participe de surcroît au chiffrage des investissements nécessaires dans les 4 scénarios de décarbonation de l'ADEME.

Le Groupe se mobilise aussi pour diffuser l'information en matière d'investissement durable au plus près des territoires et des entreprises.

Novethic, média de référence dans le domaine de la finance durable, et I4CE, think tank sur l'économie et la finance du climat créé et soutenu par la Caisse des Dépôts, participent activement à la promotion de pratiques responsables. Par exemple I4CE a publié une méthodologie pour évaluer les budgets des collectivités territoriales au prisme du climat, mise gratuitement à disposition de toutes les collectivités.

f. Transparence

Le Groupe s'engage à rendre compte des résultats de sa politique climat, notamment dans ses rapports annuels, et au travers d'indicateurs quantitatifs, dont :

- Le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre sur les 3 scopes.
- La part des émissions opérationnelles (i.e. hors émissions financées) couverte par des cibles alignées sur les objectifs de l'accord de Paris.
- La part des investissements et financements du Groupe faisant l'objet de cibles de décarbonation alignées sur les objectifs de l'accord de Paris (2°C ou 1,5°C).
- Les moyens mobilisés par le Groupe pour la transition écologique et énergétique.
- Les impacts extra financiers en lien avec le climat via les montants mobilisés et l'action des entités opérationnelles, en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD).



Rendre nos activités compatibles avec un développement bas carbone

a. Aligner les portefeuilles d'activité sur des scénarios 1,5°C

Le Groupe se fixe progressivement des objectifs de décarbonation alignés avec des scénarios 1,5°C pour toutes ses activités.

Pour atteindre ces objectifs, les entités du Groupe, dans leur secteur d'activité, orientent leurs investissements et financements vers des projets bas carbone (voir section 5.a).

Par ailleurs le Groupe se dote progressivement de politiques spécifiques pour les secteurs émissifs comme l'énergie (voir section 3.c et section 5.b), l'immobilier et les transports, déclinant cette ambition en lien avec les objectifs nationaux pour le climat (voir section 5.c).

Une démarche coordonnée de définition de trajectoires de décarbonation.

Depuis 2020, le Groupe consolide et rend compte annuellement de ses émissions opérationnelles (voir en annexe 2) en scope 1, 2 et 3.

Le Groupe a entamé une démarche coordonnée avec l'objectif que d'ici fin 2023 chaque métier ou entité ait mesuré son empreinte carbone en scope 1, 2 et 3 si celui-ci est significatif, et identifié des cibles de décarbonation à 2030. Ces cibles seront établies selon des méthodologies reconnues pour le secteur d'activité en question afin d'en valider l'ambition 2°C et progressivement 1,5°C. Pour les métiers financiers, il s'agit à la fois de réduire les émissions opérationnelles, et les émissions financées.

Les émissions opérationnelles se décomposent en 3 périmètres (scopes). Le scope 1 concerne les émissions directes de l'activité, comme celles d'un véhicule d'une entité du Groupe. Le scope 2 concerne les émissions indirectes liées à l'énergie utilisée, par exemple l'électricité des bureaux. Le scope 3 concerne les émissions indirectes liées aux achats, ou à l'utilisation des produits et services non financiers en aval. Au sein du scope 3, on distingue les émissions pilotables pour lesquelles on dispose de leviers directs pour les réduire.

Les émissions financées font aussi partie du scope 3. Il s'agit des émissions des activités ou entreprises financées ou refinancées par les portefeuilles des investisseurs, prêteurs, garants etc. Selon les métiers financiers et les classes d'actifs :

- On les mesure en intensité carbone (par exemple par euro investi), ou en valeur absolue.
- Les leviers pour les réduire sont différents : sélection des investissements moins émetteurs, dialogue avec la contrepartie, désinvestissement des activités jugées incompatibles avec un scénario 1,5°C.
- Ajouter les émissions de différentes classes d'actifs peut mener à des doubles comptes.
- On n'accède qu'aux émissions de scope 1 et 2 (portefeuilles d'investissement, selon les données publiées des entreprises) ou on calcule le scope 3 (financement de projet).

Les principales cibles des entités du Groupe sont incluses dans le tableau de la page 7.

Le groupe CDC s'engage à aligner ses émissions opérationnelles sur l'accord de Paris.

Chaque entité du Groupe utilise différents leviers d'action pour réduire ses émissions opérationnelles : (i) réduire l'intensité carbone de ses activités, (ii) prioriser les activités les moins émissives, (iii) explorer de nouveaux modèles d'affaires, découplant résultats financiers et émissions de GES, en créant de nouveaux services, en intégrant des innovations bas-carbone dans les opérations, en incitant des clients à s'engager pour la transition.

Pour le suivi global de l'alignement des émissions opérationnelles, le Groupe cherche à couvrir a minima 95% de ces émissions par des cibles de réduction en ligne avec l'accord de Paris, c'est-à-dire alignées sur des scénarios en deçà de 2°C.

Focus : Dans le cadre de son programme « Ecotidien - ensemble plus responsables », la Caisse des Dépôts a défini en 2021, une cible de décarbonation à 2030 de ses activités opérationnelles, selon la méthodologie SBTi : l'objectif est de réduire les émissions par collaborateur à 7,3 teqCO₂ en 2030, contre 13,5 en 2019, soit -46%.

La CDC met en place le pilotage de cette trajectoire selon 3 axes :

(i) Réduire les émissions de l'immobilier d'exploitation et du numérique dans le cadre de son Plan Numérique Responsable (conception du SI, matériels et usages, sobriété).

(ii) Promotion de la démarche en interne pour faire des managers et collaborateurs des relais efficaces dans son déploiement, impulser des changements de pratiques professionnelles quotidiennes, ou inciter à des modes de déplacement plus responsables.

(iii) Entraîner les parties prenantes externes et plus particulièrement les prestataires pour améliorer les émissions générées par les achats en les incitant à eux-mêmes adopter une démarche de décarbonation ambitieuse via la politique d'achats responsables.

Le Groupe vise par ailleurs à financer des réductions d'émissions et des puits de carbone à hauteur de plus de 50% de ses émissions opérationnelles en privilégiant, en France, les projets bénéficiant du Label Bas Carbone lancé par le gouvernement français en 2019.

Enfin, les patrimoines forestiers de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances, entièrement gérés par la Société forestière, ont contribué à la séquestration de près d'un million de tonnes de CO₂ en 2021.

Le Groupe aligne ses portefeuilles financiers sur des scénarios 1,5°C.

En tant que grand pôle financier, la majorité des émissions du groupe Caisse des Dépôts provient des émissions financées.

Les entités financières du Groupe (CDC, Bpifrance, La Banque Postale, SFIL) et leurs filiales s'appuient sur des méthodologies reconnues et transparentes pour se doter de cibles de moyen terme (2025 ou 2030) de décarbonation de leurs portefeuilles visant la neutralité nette carbone en 2050.

Focus : La Caisse des Dépôts est membre fondateur de la *Net-Zero Asset Owners Alliance* (NZAOA) créée courant 2019, et qui compte aujourd'hui plus de 70 investisseurs institutionnels (dont 10 français) détenant plus de 10 000 Md€ d'actifs. Les membres de la NZAOA s'engagent à se fixer un objectif à long terme - net-zéro gaz à effet de serre en 2050 - et des objectifs de décarbonation des portefeuilles à court terme (2025 ou 2030), à engager les entreprises et les sociétés de gestion, à mobiliser leurs financements pour des solutions climat, et à rendre compte annuellement de leurs actions.

Les investisseurs de la Caisse des Dépôts mesurent chaque année l'empreinte carbone de leurs portefeuilles de titres d'entreprises détenus en direct et immobiliers, et se sont dotés de cibles de réduction d'ici 2025 et 2030 alignées 1,5°C dans le cadre de la NZAOA. Une pratique qui s'étendra progressivement aux autres classes d'actifs. Le dialogue actionnarial est un outil puissant pour inciter les entreprises en portefeuille à se doter de plans de décarbonation.

Les prêteurs font face à des défis spécifiques : leurs actifs en portefeuille peuvent rarement être décarbonés et ils doivent donc adapter leurs politiques de sélection pour leurs prêts.

Pour faciliter le suivi de la décarbonation de ses activités financières, le Groupe fait un usage accru de trajectoires de décarbonation. Pour éclairer sa gestion de ses portefeuilles et le cas échéant pour définir un objectif d'alignement avec la trajectoire adaptée, il collectera dès que possible la donnée d'émission ou d'intensité carbone spécifique à l'activité ou la contrepartie financée.

Pour s'assurer du respect de son ambition sur l'alignement des activités financières, le Groupe suit la part de ses actifs financiers (financements et investissements) alignés ou couverts par des cibles de réduction d'émissions en ligne avec l'accord de Paris, c'est-à-dire alignées sur des scénarios en deçà de 2°C :

- (i) les actifs « verts » par définition, notamment dans le cadre du financement de la transition écologique (par exemple les énergies renouvelables, les green bonds...) ou respectant les critères de la taxonomie européenne ;
- (ii) les actifs relevant de contreparties qui se sont-elles-mêmes fixé des cibles de décarbonation alignées avec l'accord de Paris ;
- (iii) les actifs relevant d'un portefeuille pour lequel une cible alignée est fixée selon une méthodologie reconnue, et, lorsque cela est possible, validée par un tiers.

Les premiers résultats quantitatifs pour cet indicateur seront publiés à partir de 2023.

■ Activités d'investissement

Le groupe Caisse des Dépôts est signataire de l'**Engagement de Montréal sur le carbone depuis 2014**. Il mesure, publie dans ses rapports annuels, et réduit, l'intensité carbone de ses portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises cotées, et d'actifs immobiliers.

Immobilier. Le Groupe s'engage à progressivement aligner son stock d'investissements immobiliers sous contrôle opérationnel sur des trajectoires compatibles avec 1,5°C selon des approches reconnues, notamment dans le cadre de la NZAOA.

Pour ses flux d'investissements immobiliers, le Groupe vise à investir dans des actifs neufs présentant un niveau de performance énergétique élevé (a minima RT2012 -20% pour les bureaux) et, en cas d'acquisition d'actifs existants non performants, s'engage à la réalisation de travaux d'amélioration significative de leur performance énergétique à court terme pour s'inscrire dans des trajectoires de décarbonation compatibles avec 1,5°C.

Infrastructures. La Banque des Territoires a mis en place une **démarche de cotation** qui inclut l'analyse de la contribution des projets à la réduction des émissions de GES. La cotation alimente la prise de décision, contribuant ainsi à la **sélectivité des nouveaux investissements**, afin de valoriser les externalités bénéfiques des projets et de mettre en place des mesures visant à réduire ou neutraliser leurs impacts négatifs sur le climat.

Entreprises. La Caisse des Dépôts, et le Groupe La Poste (branche bancassureur) se sont dotées de trajectoires de décarbonation de leurs investissements dans les entreprises cotées (actions et obligations) établies selon des méthodes de référence (*Net-Zero Asset Owners Alliance*, *Net Zero Asset Managers Initiative* ou la *Net Zero Banking Alliance*, SBTi).

Pour ses investissements directs dans les entreprises non cotées, le Groupe identifie les secteurs et entreprises à enjeux, afin d'évaluer et suivre l'évolution de leurs impacts, sur la base d'indicateurs en relation directe avec la nature des activités exercées. Dans tous les cas le dialogue actionnarial sur les enjeux énergétique et climatique est renforcé.

Investissements via des fonds. Le Groupe accompagne le marché des fonds d'actifs cotés et non cotés dans le renforcement de l'intégration du changement climatique dans les décisions de gestion, par exemple en France en encourageant les Sociétés de gestion à rejoindre l'initiative IC France (ex-IC20).

Obligations souveraines. L'établissement public Caisse des Dépôts a mis en place un suivi de l'engagement des Etats dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En cas de dérive avérée par rapport aux objectifs déclarés par ces Etats, l'établissement public Caisse des Dépôts pourra envisager une modification de ses allocations.

La grande majorité du portefeuille souverain des entités du Groupe se concentre sur la France et des pays membres de l'Union européenne, laquelle s'est fermement engagée vers la neutralité carbone en 2050 avec une réduction de -55% de ses émissions de GES en 2030 par rapport à 1990, une ambition en ligne avec un scénario 1,5°C.

■ Activités de prêts et de refinancement

En ce qui concerne les activités de financement de la Banque des Territoires, de Bpifrance, ou de La Banque postale, ainsi que les activités de refinancement de la SFIL, l'action d'alignement du portefeuille de prêts vise prioritairement les flux de nouveaux financements :

- en identifiant, lors de l'instruction, les émissions liées aux projets, et en cherchant à positionner les projets ou les entreprises vis à vis de scénarios d'évolution sectoriels et/ou de trajectoires d'intensité carbone pertinents, lorsqu'ils existent ;
- en favorisant les projets ou les entreprises les plus sobres en carbone, en particulier en France, en recherchant une cohérence avec les scénarios d'évolution de la SNBC ;
- en incitant les clients sollicitant un financement à s'engager dans la transition énergétique et par exemple à investir dans des solutions plus sobres en carbone.

b. Renforcer le dialogue actionnarial sur le climat

Le Groupe intègre les enjeux climatiques et énergétiques dans son dialogue actionnarial afin d'inciter les entreprises à une plus grande transparence et performance environnementale.

■ Investissement en direct dans des entreprises

Le Groupe attend notamment des sociétés cotées, qu'elles :

- **s'engagent publiquement à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard** en adoptant une trajectoire compatible avec un réchauffement climatique limité à +1,5°C d'ici 2100 par rapport au début de l'ère industrielle ;
- formalisent une **stratégie de moyen terme ambitieuse** pour atteindre cet objectif, en appliquant de manière prioritaire des stratégies d'évitement et de réduction des émissions, et si nécessaire, de compensation des émissions résiduelles⁴ ;
- **publient des informations régulières, détaillées, circonstanciées et auditées** quant à sa mise en œuvre, conformément aux recommandations de la TCFD ;
- définissent dans ce cadre un ou des **objectif(s) quantitatif(s) intermédiaire de réduction des émissions de GES** concourant aux scénarios de transition énergétique sous-tendant l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et de la neutralité carbone à 2050, réaliste et portant sur un périmètre significatif de leur activité ;
- **soutiennent et se préparent au développement de politiques facilitant l'atteinte de cet engagement**, y compris en matière de réglementation sectorielle et de tarification du carbone ;
- mettent en place **une gouvernance associée**, favorisant notamment le dialogue constructif avec leurs parties-prenantes, en premier lieu desquels les investisseurs soucieux de cet objectif.

En lien avec les indicateurs d'alignement, la Caisse des Dépôts suit la part en nombre des entreprises cotées engagées dans une démarche d'alignement qu'il promeut, avec l'objectif que cette part atteigne 80% d'ici 2030.

Le Groupe attend des PME et ETI non cotées, pour lesquelles les enjeux énergétique et climatique sont importants, et selon des seuils à définir, qu'elles **s'engagent dans une trajectoire d'émissions contribuant à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone mondiale et communiquent pour cela un plan d'actions de réduction de leurs impacts et d'augmentation de la part verte de leurs activités**. Ces seuils sont définis par les entités investisseurs, au regard de la composition de leur portefeuille.

A cette fin :

- Le Groupe, pour chaque nouvelle décision d'investissement, procède à une analyse des enjeux climatiques et environnementaux et, pour les actifs pour lesquels la transition énergétique et climatique représente un enjeu significatif, effectue un suivi régulier tout au long de l'investissement.

⁴ Le Groupe incite les entreprises à respecter les 5 bonnes pratiques de l'ADEME en matière de compensation carbone. (<https://presse.ademe.fr/2019/11/compensation-carbone-5-regles-de-bonnes-pratiques.html>)

- En amont des assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, le Groupe examine toutes les résolutions environnementales déposées et soutient les résolutions alignées avec son appréciation de l'enjeu pour la société, au regard des critères définis dans sa politique climat et dans sa « Charte d'Investissement Responsable ». La Caisse des Dépôts pourra rendre publique sa position.
- Il encourage les sociétés, selon leurs tailles, à s'engager dans des initiatives reconnues comme ACT ou ACT- PME, SBTi ou les dispositifs dédiés à la TEE de Bpifrance.
- Le Groupe peut procéder à des enquêtes transversales auprès des entreprises qu'il détient qui sont les plus exposées aux risques, mais aussi aux opportunités, climatiques. Ces enquêtes se fondent notamment sur les recommandations de la TCFD, qu'il soutient, et sur la méthodologie ACT de l'ADEME. Au-delà du suivi individuel de ces réponses qui est effectué par les gérants et investisseurs auprès de ces sociétés, le Groupe effectue une synthèse publique des enseignements, afin que les entreprises puissent bénéficier des résultats et des bonnes pratiques identifiées.

■ Investissements via des fonds

L'Etablissement public et Bpifrance Investissement **accompagnent le marché des fonds non cotés dans le renforcement de l'intégration du changement climatique dans les décisions de gestion**, et notamment l'objectif d'une maîtrise des émissions quand il est pertinent. Elles adaptent en conséquence leur propre processus d'investissement :

- En appréciant systématiquement dans le cadre des diligences qu'elles réalisent en amont de l'investissement dans un fonds, la prise en compte de l'enjeu climatique dans la démarche d'investissement de la société de gestion. Cette évaluation est notamment intégrée à ses questionnaires de due diligences et intégrée au processus de décision.
- En attendant des sociétés de gestion un engagement de transparence, quant à leur prise en compte de cet enjeu dans leur démarche d'investissement par un reporting a minima annuel qui pourra consister à répondre à l'enquête annuelle ESG.
- En encourageant les sociétés de gestion à développer des dispositifs d'accompagnement de leur portefeuille de participations.
- En encourageant les sociétés de gestion à prendre des engagements en la matière.
- En encourageant les sociétés de gestion à participer, si l'enjeu est pertinent dans leur activité, au développement des outils et dispositifs de suivi et maîtrise des émissions de GES et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur portefeuille de participations.

Concernant les fonds actions, ouverts et fermés, gérés par des sociétés externes, l'Etablissement public et LBPAM renforcent leurs exigences en matière de politiques de vote, en cohérence avec les politiques du Groupe. Ils **engagent, en amont de l'investissement et durant ce dernier, un dialogue avec les sociétés de gestion afin d'encourager les sociétés à aligner leurs politiques et pratiques de vote avec une démarche de transition pour plafonner le réchauffement climatique à 1,5°C**. Lorsque permis par la stratégie d'investissement du fonds, ils encouragent également les sociétés de gestion à renforcer l'intégration du changement climatique dans leurs analyses et décisions de gestion.

c. Encadrer strictement les énergies fossiles

Le groupe Caisse des Dépôts aligne la sélection de ses actifs et ses attentes actionnariales sur les scénarios mondiaux (GIEC, AIE NZ2050) et les objectifs nationaux de transition du secteur pétrolier et gazier (SNBC, PPE). Cette politique s'applique aux portefeuilles de placement et aux participations stratégiques de la Caisse des Dépôts, aux investissements et aux financements de la Banque des territoires et de Bpifrance, aux activités de la SFIL et des entités financières du Groupe La Poste (LBP, LBPAM et CNP Assurances) en fonction des précisions apportées dans le texte. Certaines entités peuvent aller plus loin dans leurs engagements climatiques.

■ Sortie du charbon thermique

Dans les scénarios du GIEC compatibles avec l'objectif 1.5°C, la génération d'électricité à partir de charbon doit être ramenée à près de zéro d'ici 2050.

Le Groupe s'engage à atteindre une exposition au charbon thermique de ses portefeuilles d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Depuis 1er janvier 2022, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, LBPAM et Bpifrance ne détiennent plus de titres d'entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui n'auront pas annoncé de plan de désengagement du charbon thermique aligné sur ces échéances.

Le Groupe exclut de ses portefeuilles d'investissements et de financements⁵ :

- (i) Les sociétés dont l'activité est exposée à plus de 10 % du CA au charbon thermique. Ce seuil sera abaissé à 5% du CA à partir de 2023.**
- (ii) Les sociétés développant de nouvelles centrales au charbon (seuil 300 MW de nouvelles capacités), ou de nouvelles mines et infrastructures dédiées au charbon.**
- (iii) Les sociétés minières dont le volume de production annuel de charbon thermique dépasse les 10Mt.**
- (iv) Les fournisseurs d'énergies dont la capacité de production électrique à partir de charbon dépasse 10GW.**

Le Groupe pourra néanmoins intervenir pour accompagner la transition des sociétés vers un nouveau modèle de production répondant à ces critères.

S'agissant de ses investissements en fonds propres et activités de crédit dans des projets territoriaux (actifs réels, sociétés de projet, et PME/ETI), le Groupe s'engage à ne pas financer ou refinancer (i) de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon, (ii) la rénovation des centrales conduisant à la prolongation de leurs activités, (iii) et plus généralement tout projet incompatible avec sa trajectoire de sortie du charbon, (iv) ni d'infrastructures de transports dédiées au charbon thermique.

Pour les fonds d'actifs cotés, la Caisse des Dépôts, Bpifrance et LBPAM engagent un dialogue avec les sociétés de gestion pour la mise en place de politiques sur le charbon thermique compatible avec les objectifs de développement durable. Pour les fonds d'actifs non cotés, depuis 2019, la Caisse des Dépôts et Bpifrance excluent de leurs nouveaux investissements les fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires.

Le Groupe incite les entreprises de **l'industrie métallurgique** dont il est actionnaire ou qu'il finance à réduire leur consommation de charbon. Le Groupe encourage ces entreprises à développer des projets pour tester et industrialiser différentes options technologiques qui doivent permettre à cette industrie de remplacer le charbon dans ses opérations.

■ Sortie progressive des hydrocarbures non conventionnels

Souvent plus émettrices de gaz à effet de serre lors de leur extraction, transformation et/ou transport, les énergies fossiles non conventionnelles sont également très néfastes pour la biodiversité : destruction de forêts boréales pour l'extraction des sables bitumineux, fracturation hydraulique et multiplication des forages pour le gaz et pétrole de schiste ou encore risques majeurs pour les écosystèmes arctiques en cas de forage et/ou d'accidents.

Le Groupe s'engage à atteindre avant 2050 une exposition nulle aux hydrocarbures non conventionnels et à réexaminer régulièrement cette date de sortie afin de l'avancer.

⁵ Pour CNP Assurances, l'engagement porte sur les nouveaux flux d'investissement uniquement, pas sur le stock, afin de tenir compte du contexte incertain sur les approvisionnements énergétiques. SFIL pourra continuer à refinancer à l'export des projets bas carbone ou améliorant le mix électrique ou les infrastructures de transmission et distribution électrique actuel du pays d'implantation du projet ou cohérent avec la stratégie de transition de l'entreprise ou du pays concerné. Pour Bpifrance : à l'exception d'une entreprise non cotée ayant annoncé un plan de sortie total du charbon à 2030.

Le Groupe exclut de ses portefeuilles d'investissements et de financements :

- i. Les sociétés^{6 7} générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires à partir des hydrocarbures non conventionnels : sables bitumineux, ressources issues de l'Arctique ou de la fracturation hydraulique, excepté lorsqu'un financement est ciblé sur un projet ou une filiale dédiée aux énergies renouvelables.**
- ii. Le financement en direct des infrastructures et projets d'exploration dédiés à ces hydrocarbures non conventionnels.**

■ Encadrement du pétrole et du gaz conventionnels

Selon le GIEC, la consommation de pétrole doit être réduite de 65% et celle de gaz de 43% d'ici 2050 pour limiter le réchauffement à 1,5° C. Dans son scénario NZE2050, l'AIE calibre un déclin du pétrole de plus de 3,5 % par an entre 2019 et 2030. Selon le rapport Net Zero 2050 de l'AIE, il faut renoncer dès à présent à tout nouveau projet d'exploration pétrolière ou gazière.

Le Groupe exclut de ses portefeuilles d'investissements et de financements directs :

- i. Le développement de nouveaux projets pétroliers ou gaziers (*upstream*)⁸.**
- ii. Les infrastructures de transport associées⁹ à ces nouveaux projets.**

Le Groupe s'engage à ne pas augmenter son exposition totale dans les entreprises qui développent de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole¹⁰. La CDC s'engage à exclure de ses investissements les entreprises qui n'auront pas de plan de réduction de la production pétrolière. Pour LBPAM et CNP assurances, à compter de 2025, l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière deviendra un critère de cession au cas par cas des entreprises après examen des critères suivants: i) l'arrêt immédiat des investissements d'exploration de nouvelles réserves pétrolières et gazières ; ii) l'arrêt rapide de l'approbation du développement de nouveaux champs pétroliers et gaziers, et iii) la justification de la compatibilité climatique du développement de nouvelles capacités de production et distribution sur les réserves pétrolières et gazières existantes avec les trajectoires sectorielles établies par le GIEC ou l'AIE afin de plafonner le réchauffement climatique à 1,5° d'ici la fin du siècle.

De plus chaque entité du Groupe¹¹ s'assure que les nouveaux projets de production d'hydrocarbures des entreprises en portefeuille représentent moins de 20% des développements en cours dans le monde (en millions de barils équivalents pétrole)⁶.

L'activité export de Bpifrance et SFIL est alignée sur la politique de l'Etat sur l'arrêt du soutien à l'exploration production en 2025 pour le pétrole et 2035 pour le gaz¹².

⁶ Hors sociétés fournisseurs de produits et services (dites « parapétrolières »). La SFIL pourra ainsi accompagner ces entreprises de manière sélective sur des financements de projets bas carbone.

⁷ Hors *Green Bonds*, *Sustainable Bonds*, *Social Bonds* et hors sociétés principalement dédiées au transport, stockage et distribution de gaz en France et les pays frontaliers dont l'activité est régulée, les obligeant à une non-discrimination de l'accès à leurs infrastructures. Le Groupe incite ces dernières à faire leurs meilleurs efforts pour limiter l'exposition aux énergies non conventionnelles et leur demande de publier la part de leurs activités issues de ces ressources.

⁸ A l'exception d'une entreprise qui développe, en France, des gaz de mine, permettant de diminuer les émissions de méthane des anciennes mines de charbon. Par ailleurs, cet engagement ne concerne pas les entités régulées de transport de gaz et les projets midstream de regazéification de gaz.

⁹ Une infrastructure est dite associée à un projet si les conditions suivantes sont remplies : (a) elle est significativement liée au projet, (b) elle est réalisée dans une temporalité liée au projet, (c) le projet n'est pas viable sans elle et (d) elle ne serait pas réalisée sans le projet.

¹⁰ En % du portefeuille pour la CDC, en valeur du bilan pour CNP Assurances. Hors obligations vertes et durables et financements de projets non liés de nouveaux projets pétroliers. LBPAM s'engage à intégrer, au cas par cas et en articulation avec les trajectoires de décarbonation des sociétés, le développement de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile dans les critères d'exclusion de la société de gestion.

¹¹ Hors LBPAM.

¹² Le projet de loi de finance pour 2023 propose l'arrêt dès le 1er janvier 2023 des garanties export pour l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de toutes les énergies fossiles : depuis l'exploration-

■ Engagement actionnarial renforcé pour le secteur pétrole et gaz

Le groupe Caisse des Dépôts analyse les engagements pris par les compagnies du secteur¹³ ainsi que les décisions d'investissement récentes et à venir, et intègre le risque de transition à son analyse d'investissement ou de financement d'une société.

Le Groupe adopte **un dialogue actionnarial exigeant avec les entreprises du secteur du pétrole et du gaz et leur demande une stratégie de transition alignée sur un scénario 1,5°C**, transparente et scientifiquement crédible, se traduisant par ordre de priorité par : (i) **des émissions évitées**, incluant les émissions liées à l'usage des produits énergétiques vendus et des objectifs de diversification de leur activités vers des activités bas carbone ; (ii) **la réduction des émissions de méthane** (torchage et éventage de routine, fuites), assortie d'objectifs de réduction, et le développement de l'usage des ENR ; et (iii) **en dernier recours et de manière transparente, par des technologies de capture ou compensation des émissions résiduelles**.

Par ailleurs, les entreprises sont engagées régulièrement afin de :

- Diversifier leurs activités vers les ENR (réinvestissement des profits).
- Réduire leur exposition au secteur des énergies non conventionnelles
- Cesser le développement de projets d'exploration et de production de pétrole.

Le Groupe attend des entreprises présentes dans la chaîne d'approvisionnement du pétrole et du gaz (fossile et renouvelable), depuis la production jusqu'à la distribution¹⁴, la mise en place d'une stratégie structurée de réduction des émissions de méthane pour **une chaîne d'approvisionnement « tendant vers zéro émission de méthane »**. Elle comportera :

- Une réduction de l'intensité des émissions de méthane en 2025 des opérations et des participations non opérées bien en dessous de 0,20% et tendant vers zéro, ou à réduire les émissions de méthane de 30 % minimum en 2025 par rapport à 2015 et entre 60% et 75 % en 2030.
- Un plan formalisé de réduction des opérations de brûlage de routine au plus tard en 2030 sur le périmètre opéré et sur ses participations non opérées.
- Un plan formalisé de réduction de ses opérations de mise à l'évent.
- La publication chaque année de ses objectifs et ses progrès, de préférence selon le cadre de reporting OGMP 2.0 en visant le niveau de reporting le plus détaillé (a minima le niveau 4), sinon en expliquant sa méthode.
- La publication des émissions de méthane issues d'importations de pétrole et de gaz.

Le Groupe encourage les entreprises à inscrire leur stratégie dans une ou des initiatives collectives volontaires dont *Oil&Gas Climate Initiative* (OGCI), *Methane Guiding Principles* (MGP), *Zero routine flaring by 2030* (ZRF), OGMP 2.0. Pour les entreprises opérant en Europe, ces engagements viendront préparer l'application de la réglementation sur les émissions de méthane du secteur de l'énergie en cours d'adoption. Le Groupe soutient ainsi les engagements internationaux de la France et de l'UE.

Les entités financières du Groupe qui détiennent des participations dans des entreprises du **secteur parapétrolier** dialoguent avec ces dernières pour les accompagner dans la transition vers d'autres modèles d'affaires, en particulier vers des énergies renouvelables et d'autres solutions bas carbone, en valorisant les compétences clés que ces entreprises peuvent apporter à la transition énergétique, dont : le stockage et la distribution de fluides, l'expertise des interventions en haute mer, le déploiement de solutions techniques adaptées à des milieux contraints (pression, température, corrosion...). Comme pour tout secteur fortement impacté par la transition énergétique et écologique, les entités du Groupe veilleront également aux enjeux sociaux pour que la transition de ces modèles d'affaires soit aussi juste que possible.

production en amont, jusqu'au raffinage en aval, en passant par le transport et le stockage. Sous réserve d'adoption de celui-ci, Bpifrance et la SFIL appliqueront ces exclusions.

¹³ Définies comme opérateurs directs et leurs fournisseurs directs de rang 1, de taille minimum ETI.

¹⁴ Le Groupe pourra étendre cette politique aux secteurs fortement consommateurs de gaz.



Accroître la résilience du Groupe et des territoires au changement climatique

En 2022, le Groupe a élaboré un premier Plan d'action d'adaptation (voir le document complet en annexe).

Il comporte deux volets :

a. Adapter les activités du Groupe

La démarche du Groupe est progressive. Elle a été centrée en 2022 sur les activités et investissements en immobilier et infrastructures. Le travail commun des acteurs de ces secteurs s'est appuyé sur le partage des meilleures pratiques et expertises de filiales et participations, telles qu'Icade, CDC Habitat, RTE, Egis.

L'ambition est triple :

- Intégrer l'adaptation dans les nouveaux actifs, si possible dès la conception des projets.
- Accroître la résilience au changement climatique des activités déjà en portefeuille.
- Inclure l'adaptation dans les processus de gestion continue des actifs.

Le déploiement de ces objectifs sera progressif selon l'ampleur des portefeuilles et la capacité d'agir des différentes entités du Groupe (voir dans le plan d'adaptation 2022 en annexe l'état d'avancement des différentes entités).

En adoptant des principes d'adaptation communs, les entités du Groupe dans ces métiers se sont engagées à appliquer des méthodes rigoureuses d'adaptation venant contrebalancer l'incertitude sur l'ampleur des dérèglements climatiques à venir.

Les travaux d'adaptation au changement climatique seront étendus en 2023 aux autres activités opérationnelles et financières du Groupe. Seront testées par groupes d'activités cohérents (par ex : prêteurs, opérateurs, investisseurs...), les approches retenues dans cette première étape limitée aux investissements dans les infrastructures et l'immobilier. Autant que possible cette démarche sera articulée avec l'obligation faite aux établissements financiers de quantifier financièrement leurs risques liés au changement climatique.

b. Accompagner les collectivités territoriales

Cette offre élargie d'ingénierie, financement, services et consignations sera déployée en 2022 et 2023. Elle vise à permettre aux collectivités territoriales d'élaborer et mener des stratégies d'adaptation systémiques, répondant aux enjeux globaux de leurs territoires.

La Banque des territoires mobilisera six leviers d'action :

1. Prendre en compte l'impératif d'adaptation dans son offre actuelle.
2. Sensibiliser et former aux enjeux.
3. Projeter l'impact territorial et préparer le foncier utile.
4. Mettre en œuvre des aménagements résilients.
5. Préserver et gérer les ressources naturelles.
6. Soutenir les territoires confrontés à des événements extrêmes.

Cette nouvelle offre s'ajoute aux solutions d'adaptation déjà proposées par la Banque des territoires et par les filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts.

5

Contribuer aux objectifs nationaux sur le climat

a. Financer la mise en œuvre des politiques publiques

Focus : Le Plan climat de juillet 2017 du gouvernement a fixé pour cap la neutralité carbone dès 2050. Cet objectif est désormais inscrit dans la loi. La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) donne des orientations dans tous les secteurs vers une économie bas-carbone, circulaire et durable, conciliant croissance et création d'emplois dans un contexte de transition mondiale.

La SNBC s'appuie sur un scénario de référence élaboré au cours d'un exercice de modélisation commun à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), identifiant des mesures de politiques publiques pour respecter les objectifs climatiques et énergétiques.

Pour atteindre la neutralité carbone, il est nécessaire de décarboner totalement la production d'énergie d'ici 2050, de réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs, de diminuer au maximum les émissions de l'agriculture et de l'industrie et d'augmenter les puits de carbone pour absorber les émissions résiduelles (environ 80 Mt CO₂eq en 2050).

Les travaux de mise à jour de la SNBC d'ici la fin de 2024 ont débuté fin 2021. Ils auront pour but de décliner la nouvelle ambition nationale de réduction des émissions à la suite du rehaussement des objectifs climat de l'Union européenne, ce qui nécessitera des besoins de financement supplémentaires.

Le Groupe en tant que grand pôle financier public s'est fixé pour objectif de consacrer 60Md€¹⁵ à la transition écologique et énergétique entre 2020 et 2024.

- La Banque des Territoires (BDT) et Bpifrance ont annoncé en 2020 leur « Plan Climat pour la transition écologique et énergétique des entreprises et des territoires au service de la relance » à hauteur de 40Md€ entre 2020 et 2024.
 - 23,2 Md€ pour la transition des entreprises et des territoires (cf. Section 5.b).
 - 9,6 Md€ pour les ENR et la croissance de champions internationaux (cf. Section 5.c).
 - 7,2 Md€ pour les « greentechs » et les réseaux durables et résilients (cf. Section 5.d).La part des financements et investissements annuels de la BDT et de Bpifrance dédiés à la TEE devrait atteindre environ 40% à l'horizon de 2024.
- Le dispositif **SFIL/La Banque Postale (LBP)** poursuit son accompagnement des investissements à finalité environnementale des collectivités territoriales avec un objectif d'octroi de financements verts d'au moins 2 Md€ sur la période 2020-2024. La Banque Postale s'est aussi engagée à financer les ENR à hauteur de 3 Md€ d'ici 2023.
- A ces financements SFIL/La Banque Postale, s'ajoutent ceux de **CNP Assurances**, filiale de La Banque Postale, qui s'est engagé à **atteindre 25Md€ d'investissements verts, à fin 2025.**
- Le métier **Gestions d'actifs de l'Établissement public** participe également au financement de la TEE en investissant dans des obligations vertes, dans l'immobilier très performant énergétiquement et dans des forêts gérées durablement.
- Le véhicule d'investissement STOA, créé en partenariat avec l'AFD finance et accompagne le développement d'infrastructures durables et résilientes pour les générations futures en Afrique, en Amérique latine et en Asie. STOA a pour objectif de consacrer un minimum de 50% des montants investis à des projets à cobénéfices climat, pour l'atténuation ou l'adaptation, et d'ici 2024 de contribuer au financement de 1500 mégawatts d'énergies renouvelables.

¹⁵ Soit près de 15% des investissements identifiés par I4CE pour la période 2020-2024.

Dans le cadre du rehaussement de l'objectif national, en conformité avec le nouvel objectif européen (qui implique d'agir plus rapidement d'ici 2030, afin de réduire les émissions de GES de 55 % par rapport à 1990 contre 40 % précédemment), le Groupe se mobilisera pour mettre ses financements et investissements en cohérence avec cette nouvelle ambition.

Le Groupe développe parallèlement **sa propre politique d'émissions vertes et durables**, permettant aux investisseurs de concourir au financement de ses activités vertes. C'est notamment le cas de l'Etablissement Public, la SFIL et La Banque Postale.

Le Groupe s'engage en faveur de la transition juste.

Incluse dans le préambule de l'accord de Paris, la transition juste est un impératif mis en exergue par différentes crises (gilets jaunes en 2018, troubles en Equateur en 2019 suite à l'arrêt des subventions aux carburants, mais aussi crise de la Covid-19) visant à concilier les objectifs environnementaux et sociaux pour que les objectifs de préservation de la planète et de justice sociale se renforcent au lieu de s'opposer, et pour sortir du cercle vicieux où inégalités et dégradation écologique s'auto-alimentent

Assurer une transition juste pour tous en veillant à préserver le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises et la prise en compte des impacts socioéconomiques et des inégalités font partie intégrante des objectifs de la SNBC.

Ces enjeux font écho à la raison d'être et aux piliers stratégiques du groupe Caisse des Dépôts, au-delà de la transition écologique : développement économique inclusif et emploi, cohésion sociale et habitat, cohésion territoriale et aménagement du territoire.

Ainsi au travers du Groupe, les décisions d'investissement et de gestion opérationnelle prennent en compte les enjeux sociaux et sociétaux, et le Groupe intègre progressivement les enjeux de transition juste dans son dialogue actionnarial. Par exemple les transformations de la construction automobile en lien avec les motorisations bas carbone impactent les moyens de production et les collaborateurs de toute la chaîne de valeur.

En juin 2021, la Caisse des Dépôts, CNP Assurances et La Banque Postale ont contribué en tant que membres fondateurs au lancement de l'initiative des investisseurs pour la transition juste, au sein de *Finance for Tomorrow*, présentée à la COP26 fin 2021.

La Banque des territoires déploie des investissements dans des acteurs de l'économie sociale et solidaire au service de la cohésion sociale et territoriale : entreprises inclusives opérant dans les secteurs de l'économie circulaire ou de la transition agricole et alimentaire, opérateurs de tiers-lieux d'innovation sociale qui revalorisent des friches ou du bâti vacant, organismes de formation tout au long de la vie, services aux citoyens, inclusion numérique, etc.

Le Groupe contribue au financement de puits carbone

Le secteur forêt-bois-biomasse est un secteur stratégique pour atteindre la neutralité nette car il permet la séquestration de carbone ainsi que la production de matériaux susceptibles de stocker du CO₂ sur le long terme. Il offre en outre un accès local à de l'énergie renouvelable.

Le Groupe se mobilise en faveur de projets de séquestration de carbone dans ses projets opérationnels, et auprès de ses clients pour le financement et la facilitation de projets de séquestration, en particulier en faisant appel au label bas carbone.

La Société Forestière de la Caisse des Dépôts met son expertise au service du climat en concevant des projets forestiers de contribution aux puits de carbone. Elle gère un peu plus de 300 000 hectares de forêts dont environ un tiers pour le compte de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances. Elle a développé une expertise sur les paiements pour services écosystémiques, notamment à travers le déploiement du Label Bas-carbone sur les forêts. En 2021 et 2022, la Société Forestière a accompagné la labellisation de 6 projets pour 3 entreprises contribuant ainsi à la séquestration de 50 620 tonnes de CO₂ sur 30 ans. Accompagnée par l'accélérateur d'impact Groupe (voir §d plus bas), elle a élaboré une méthode Ville arborée du Label Bas Carbone pour les projets d'arbres en ville.

Par ailleurs le Groupe s'engage à augmenter le financement des solutions fondées sur la nature et l'investissement dans les entreprises qui les développent.

Focus : Nature 2050 est un programme d'action national porté par CDC Biodiversité et le Fonds Nature 2050 et conduit avec des associations environnementales, des scientifiques et des acteurs publics, pour renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique et préserver leur biodiversité par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, à horizon 2050. Ces solutions fondées sur la nature favorisent le maintien des services écosystémiques et renforcent la résilience et la viabilité socioéconomique des activités humaines et des territoires à travers les cinq cibles d'actions suivantes : les écosystèmes marins et côtiers, les zones humides, les transitions agricoles et forestières, les continuités biologiques et la biodiversité en ville. Par la mobilisation d'entreprises volontaires à investir dans le capital naturel, Nature 2050 incarne un nouvel outil de financement privé de la transition écologique des territoires qui finance aujourd'hui plus de 50 projets à travers la France.

La Compagnie des Alpes a établi un partenariat avec l'Office National des Forêts pour séquestrer du carbone à hauteur de ses émissions résiduelles au plus près de ses sites d'implantation via des projets soumis au Label Bas Carbone, de reboisement de forêts en mauvais état, avec le potentiel de séquestrer jusqu'à 45 000 tonnes de CO₂ sur les 30 prochaines années. Une démarche par ailleurs porteuse de cobénéfices pour la biodiversité et qui participe à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Icade a choisi la Société Forestière, Alliance Forêts Bois, et STOCK pour développer 14 projets forestiers et 2 programmes agricoles qui contribueront à compenser en partie ses émissions carbone. Plus de 500 000 arbres seront ainsi plantés en France dans les 5 ans à venir, exclusivement dans le cadre de projets labellisés bas carbone. Icade a investi dès 2019 à hauteur des émissions résiduelles calculées jusqu'en 2025 de son activité de Foncière Tertiaire, soit 92 000 tonnes de CO₂.

Egis dispose de compétences pour la conception la mise en œuvre et le suivi de projets de séquestration : reforestation ou restauration d'écosystèmes, de mangroves... (Landboost, Soil.is accompagnés par l'Accélérateur d'impact, Seaboost). Egis entend mettre en œuvre des projets de séquestration sur son propre foncier ou sur le foncier concédé au travers de solutions fondées sur la nature.

Le Groupe la Poste participe au développement de puits de carbone en France grâce à son programme « Climat + Territoires » qui vise la préservation des écosystèmes en accompagnant le développement de l'économie locale. À fin 2021, ce programme compte 30 projets dont 18 labellisés « bas carbone ». Les six premiers projets forestiers financés par La Poste ont contribué au référentiel et aux méthodes forestières du label et permis de restaurer ou reboiser 1300 hectares en France, dont 84 hectares dans le cadre du label, soit une économie de + 14 860 tonnes équivalent CO₂ sur 30 ans en France.

b. Accompagner la transition des territoires et entreprises

Focus : A l'échelle territoriale les Régions sont les cheffes de file de l'action climatique et de la transition énergétique. Les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les schémas régionaux climat, air, énergie (SRCAE) en Ile-de-France et en Corse et les schémas régionaux d'aménagement (SAR) en Outre-Mer, ainsi que les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) doivent prendre en compte la SNBC et assurent ainsi une territorialisation de ses objectifs et orientations.

La transition suppose des investissements importants, rentables à terme, mais nécessitant un accompagnement des acteurs économiques. Une part correspond à des investissements qui auraient eu lieu de toute façon : il faut réorienter des flux financiers publics et privés et de les éloigner des investissements défavorables au climat.

Le Groupe développe et renforce ses offres d'accompagnement de la transition des territoires et des entreprises, à la fois via ses activités financières et opérationnelles.

Dans le cadre de leur plan climat de 40Md€, Bpifrance et la Banque des Territoires mobiliseront 23,2 Md€ pour aider les territoires et les entreprises industrielles à se décarboner, développer la mobilité verte, améliorer l'empreinte environnementale des bâtiments, adopter une démarche raisonnée de l'utilisation des ressources naturelles (eau, foncier...) et accompagner la transition agricole et alimentaire des territoires.

- 14,9 Md€ pour améliorer l'efficacité énergétique de 22 millions de m² de bâtiments publics (écoles, universités, hôpitaux...), tertiaires et de logements sociaux (200 000 logements).
- 3,5 Md€ pour développer la mobilité verte et résiliente, avec notamment le financement de 11 000 véhicules verts et 50 000 bornes de recharge.
- 4,8 Md€ de Prêts Verts pour la décarbonation de près de 6 000 entreprises industrielles.

La Banque des Territoires soutient la transition juste et inclusive des territoires, visant à la fois la préservation des équilibres écologiques, l'adaptation au changement climatique, et la limitation des impacts environnementaux, tout en développant l'attractivité et la mise en réseau des territoires. La Banque des Territoires donne la priorité à la rénovation énergétique des bâtiments publics, et des logements locatifs sociaux, à la gestion de l'eau mais aussi aux solutions innovantes en matière d'énergie (ex : *intracting*). Elle accompagne les stratégies territoriales énergétiques (SRADDET ou PCAET), mais aussi le diagnostic et le pilotage de la performance énergétique du patrimoine public.

En outre, la Banque des Territoires contribue à **l'émergence des projets de transition par un accompagnement en ingénierie des territoires et des acteurs industriels dans leurs démarches liées à la transition énergétique et environnementale de l'industrie**, y compris la réhabilitation de friches industrielles (soutien aux entreprises publiques locales / Sociétés d'économie mixte, prêts pour acquérir du foncier, le viabiliser et le dépolluer).

En particulier, SCET et sa filiale Even accompagnent la transition énergétique et écologique des territoires en leur apportant de l'ingénierie experte et du conseil stratégique les plus adaptées à chaque contexte et vulnérabilité (urbain, rural, littoral, montagne...) et intégrant les enjeux sanitaires et de bien-vivre (notamment par le développement de solutions fondées sur la nature) pour l'élaboration de PCAET ou de stratégie d'adaptation (anticipation de l'évolution des risques, des modifications du cycle de l'eau, de la répartition des espèces, etc...), ou encore pour la mise en œuvre et le montage opérationnel des projets de transition.

Pour conforter la dynamique initiée par la Banque des Territoires au service d'une transformation écologique et énergétique dans les territoires, la Banque des Territoires s'appuie sur un large écosystème partenarial et fédère les acteurs incontournables. Elle mobilise ses partenaires publics et privés, locaux et nationaux pour renforcer leur notoriété et leur capacité à œuvrer conjointement auprès des territoires, mais aussi la pertinence de leurs offres pour mieux les servir les territoires. Cette mobilisation de l'écosystème est essentielle.

Bpifrance vise à faciliter la mise en transition plus de 6 000 entreprises par an avec un porte-à-porte massif, la pérennisation du Prêt Vert, un réseau renforcé et la mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement.

En 2021, un euro de financement de Bpifrance s'est accompagné en moyenne de 4,9 à 6,8 euros de financements bancaires ou autres. Au travers des dispositifs de garantie de Bpifrance, un euro de dotation publique permet à Bpifrance de couvrir en moyenne 14,3 € de prêts par les partenaires bancaires, auxquels sont associés 15,7 € de prêts par les partenaires bancaires non couverts par cette garantie. Pour les aides à l'innovation (subventions, avances remboursables, prêt à taux zéro), l'effet de levier est plus faible, compte tenu du risque technologique et du caractère fortement subventionnel. Un euro de dotation publique permet 1,3 € d'aides. Ces aides entraînent à leur tour en moyenne 3,5 € d'autres financements (y compris autofinancement).

La Banque Postale met en œuvre auprès des collectivités locales, en lien avec **SFIL**, mais aussi depuis fin 2020 auprès des entreprises, des prêts verts destinés à financer des projets à fort impact environnemental, de la valorisation des déchets, à la rénovation énergétique des bâtiments publics en passant par la production d'énergie renouvelable et les transports propres. Depuis 2019, 2 milliards d'euros de prêts verts ont été octroyés sur plus de 530 projets dans toutes les régions de France, y compris dans les départements d'outre-mer.

Plusieurs offres complètent les prêts verts comme le « crédit à impact » pour les entreprises produisant une déclaration de performance extra financière (dont le taux varie selon trois indicateurs ESG), le crédit-bail immobilier « Vert » pour le financement locatif aligné sur la taxonomie européenne, ou encore les partenariats avec Carbo, start-up incubée par La Banque Postale, qui propose aux entreprises un bilan carbone certifié et des pistes d'actions de réduction des émissions, ou avec EdE filiale du Groupe La Poste, qui accompagne les entreprises dans la collecte et la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie.

c. Contribuer au futur énergétique de la France

Le Groupe s'engage à accompagner la transition du système énergétique :

■ Via ses investissements et financements pour les énergies renouvelables :

Dans le cadre de la mobilisation financière pour la TEE de 60Md€, le Groupe financera massivement les ENR et contribuera à la croissance de champions internationaux :

9,5 Md€ seront déployés par la Banque des Territoires et Bpifrance pour la croissance des développeurs d'énergies renouvelables (ENR) ainsi qu'un soutien aux secteurs nécessaires à l'innovation dans ce domaine avec un objectif de 8,8 GW de puissance installée.

- 8 Md€ pour le cofinancement des ENR par Bpifrance et créer une offre spécifique.
- 200 M€ consacrés au renouvellement du fonds d'investissement de Bpifrance dédié aux développeurs d'ENR (Fonds France Investissement Energie Environnement – FIEE). Les développeurs d'ENR pourront par ailleurs solliciter des crédits export pour financer leur internationalisation sur une enveloppe cible de 275 M€ d'ici à 2024.
- 350 M€ de prêts, financés par le ministère de l'Agriculture et l'ADEME pour que Bpifrance accompagne la structuration de la filière Biogaz.
- Près de 900 M€ de fonds propres de la Banque des territoires seront dédiés aux ENR.

En complément, Bpifrance mettra à disposition des entreprises tous les dispositifs d'accompagnement Bpifrance, notamment les missions de conseil et la possibilité de rejoindre l'accélérateur TEE, en partenariat avec l'ADEME, ainsi que les accélérateurs transverses.

La Banque des territoires contribue à accélérer la transition du système énergétique dans les territoires en investissant dans les énergies renouvelables, et les infrastructures locales comme des réseaux de chaleur, par exemple en accompagnant les développeurs ENR par des partenariats financiers de long terme qui les sécurisent, ou en accompagnant les collectivités dans des montages avec des développeurs privés, ou dans la création de fonds régionaux ou de sociétés d'économie mixtes ENR. Elle soutient des filières innovantes comme l'hydrogène vert, l'éolien en mer flottant ou le stockage d'énergie.

La Banque Postale s'est aussi engagée à financer les ENR à hauteur de 3 Md€ d'ici fin 2023.

La CDC est actionnaire de référence de la **Compagnie Nationale du Rhône** (CNR), concessionnaire du Rhône depuis 1934 avec trois missions : la production hydro-électrique, la navigation, l'irrigation agricole. CNR est le premier producteur français d'énergie exclusivement renouvelable avec une capacité installée de 3 GW hydroélectrique dans le cadre de la concession du Rhône produisant 23% de l'hydroélectricité française, et 1 GW d'énergies renouvelables (70% éolien, 20% solaire et 10% « petite hydro »).

CNR a lancé en 2021 Solarhona, pour le développement de l'énergie solaire dans la vallée du Rhône. Elle vise un objectif de 1 000 MWh de puissance installée supplémentaires d'ici 2030, en priorisant les petits projets photovoltaïques sur les toitures, les ombrières et les petites surfaces au sol et plans d'eau.

Le Groupe La Poste a installé des panneaux photovoltaïques sur ses installations industrielles dès 2009. Le groupe a signé un partenariat avec Urbasolar pour installer des centrales photovoltaïques en toiture et en ombrières des plates-formes logistiques. Fin 2021, les 51 installations gérées par La Poste Immobilier génèrent 6,8 GWh dans l'année.

La **Compagnie des Alpes** développe aussi sa production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, hydroélectricité) pour produire à terme 10% de l'électricité consommée dans les stations de ski exploitées.

■ En tant qu'actionnaire de référence des grands réseaux énergétiques français :

Le groupe Caisse des Dépôts (CDC et CNP Assurances) est actionnaire de référence de RTE, plus grand réseau de transport d'électricité d'Europe, et de **GRTgaz** qui exploite 85% du réseau national de transport de gaz et 3 des 4 terminaux GNL français.

Les besoins d'investissement dans ces réseaux seront de plus de 45 Md€ sur 15 ans, principalement pour l'électricité, pour les adapter aux énergies nouvelles et renouvelables (éoliennes terrestres, en mer et solaires, stockage...) et aux nouveaux usages (mobilité électrique, numérique, autoconsommation, etc.), accélérer le développement du gaz vert (biométhane, GNV, hydrogène), maximiser leur insertion dans le mix énergétique, et naturellement renouveler les infrastructures afin de garantir le niveau de qualité et de sécurité.

RTE a élaboré fin 2021 des scénarios d'évolution du système électrique de la France à l'horizon de 2050, qui mettent en évidence la part prépondérante des énergies renouvelables, sans lesquelles l'atteinte de la neutralité carbone est impossible, qui sont désormais compétitives sur le plan économique, et dont il faut accélérer le rythme de déploiement dans tous les scénarios. De même dans tous les scénarios, les réseaux électriques doivent être redimensionnés à la hausse pour rendre possible la transition énergétique.

Les entités du Groupe actionnaires de GRTgaz continueront de jouer un rôle d'actionnaire exigeant en lui demandant :

- de soutenir les filières de gaz renouvelable issu de déchets ou de biomasse et le développement d'infrastructures de transport pour faciliter la décarbonation par l'hydrogène renouvelable et bas carbone.
- de poursuivre les efforts de réduction des émissions de méthane sur son réseau pour atteindre un objectif proche du minimum d'émissions techniquement réalisable.

d. Soutenir l'innovation pour le climat

La transition implique des innovations dans tous les secteurs et une adaptation des modes de production et de consommation pour favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique. L'enrichissement des compétences, des qualifications et des parcours professionnels font de la transition une opportunité pour l'économie et pour l'emploi.

Dans le cadre de leur plan climat de 40Md€ Bpifrance et la Banque des Territoires financeront l'innovation dans les « greentechs » et les réseaux durables et résilients pour trouver les solutions technologiques de la TEE.

- 4,2 Md€ mobilisés par Bpifrance pour l'émergence et la croissance des *greentechs*.
- 3 Md€ de soutien aux filières et aux dispositifs innovants pour l'aménagement durable et résilient des territoires seront engagés par la Banque des Territoires.

La BDT investit dans les réseaux et leur résilience (eau, déchets, chaleur). Elle vise à soutenir les innovations pour la gestion énergétique des quartiers et bâtiments publics (stockage d'énergie, pilotage intelligent), pour la production photovoltaïque intégrée au bâti, la méthanisation, mais aussi développer l'offre sur l'efficacité énergétique des logements privés.

Pour répondre aux besoins d'adaptation des territoires, elle a conçu une nouvelle palette d'offres d'accompagnement et de financement permettant aux collectivités de développer des stratégies et de concevoir des projets plus résilients (voir Section 4).

Elle cible également l'investissement dans l'économie circulaire et la gestion des ressources (ex : eau, combustibles solides de récupération), les services de réemploi et réutilisation, la transition agricole et alimentaire (circuits courts de proximité, filières locales, développement de l'agroécologie, agriculture urbaine à impact social...) en privilégiant des modèles économiques innovants intégrant les impacts et les externalités. Elle accompagne les acteurs publics pour intégrer la biodiversité et des séquences ERC (éviter/réduire/compenser) dans les grands projets et dans la construction d'infrastructures écologiques (trames vertes et bleues). Elle propose un parcours complet - avec des partenaires sélectionnés - de la phase d'anticipation stratégique à la mise en œuvre des travaux des projets d'eau potable et d'assainissement.

En interne et de façon transversale au Groupe, la Banque des territoires a lancé en 2022 un accélérateur d'impact doté de 5 M€ sur 2022-2024 pour soutenir le développement d'offres du Groupe innovantes et porteuses d'impact et de solutions pour les territoires, notamment sur le climat. Cet accélérateur finance des études de conception, faisabilité et expérimentation dans la perspective de développement ou d'amélioration d'offres du Groupe pour les territoires.

Icade s'est doté en 2019 d'un startup studio qui cocrée et investit dans des startups tournées notamment vers la transition environnementale comme Vertuo (biodiversité en milieu artificialisé), ou Stock CO₂ (mise en relation de stockeurs et émetteurs de carbone).

e. Accompagner la transition des secteurs très émetteurs

Le secteur des transports et le secteur résidentiel-tertiaire sont deux secteurs parmi les plus consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre en France (resp. 30% et 15% des émissions en 2019). Leur part dans les investissements requis pour la transition est substantielle, et ils représentent plus des trois quarts de l'empreinte carbone opérationnelle du Groupe, qui inclut des entités opératrices dans ces secteurs : La Poste, Transdev, Egis, ICADE, CDC Habitat etc. Ces secteurs sont donc matériels pour l'alignement 1,5°C des activités du Groupe et pour sa contribution aux objectifs nationaux, et c'est pourquoi le Groupe¹⁶ s'est doté de lignes sectorielles en la matière résumées ci-dessous.

Le détail des engagements du Groupe et de ses entités actives dans les deux secteurs sont présentés dans les politiques sectorielles en annexe.

■ Secteur immobilier

La SNBC vise l'atteinte de la décarbonation complète de l'énergie consommée dans les bâtiments en 2050. Dans ses activités immobilières, le Groupe s'engage à contribuer au maintien du réchauffement climatique à 1,5°C par la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique globale des bâtiments mais aussi, lorsque possible, par la réduction des émissions de l'ensemble du cycle de vie des bâtiments notamment les émissions liées aux matériaux de construction. Il veille également à l'imbrication avec les autres défis environnementaux notamment l'adaptation aux conséquences du changement climatique et la perte de la biodiversité, et s'attache à traiter des enjeux sociaux notamment la mise en place de logements décents pour tous, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, la mixité sociale ou encore la santé des occupants.

Ainsi, le Groupe veille à ce que ses actions d'amélioration environnementales ne se fassent pas au détriment du confort des occupants des immeubles et s'attache à réduire les autres impacts environnementaux de ses activités (émissions des matériaux, déchets, biodiversité).

¹⁶ Hors LBPAM pour l'immobilier, hors LBPAM et CNP Assurances pour les transports. L'application de ces politiques par LBPAM et CNP Assurances est en cours d'évaluation.

Pour cela, le Groupe se mobilise sur chacun de ses quatre principaux modes d'intervention :

- l'alignement du stock immobilier détenu ou géré sur une trajectoire 1,5°C¹⁷;
- l'alignement des nouveaux développements (promotion, développement, investissement en propre) sur les meilleures performances environnementales compatibles avec une trajectoire 1,5°C ;
- le financement d'un parc immobilier performant, en particulier avec des offres dédiées pour l'efficacité énergétique et l'accompagnement de tous les clients pour l'amélioration énergétique de leurs biens ;
- l'accompagnement de tiers dans leurs propres projets exemplaires.

Sur la période 2020-2024, le **Groupe s'engage à financer à hauteur de plus de 25 Md€ la rénovation énergétique des bâtiments et la construction d'immeubles à haute performance énergétique**, dans le cadre de sa cible de 60 Md€ en matière de financement de la transition écologique et énergétique. Ceci représente une contribution de 19% au besoin de financement du secteur bâtiment dans la SNBC¹⁸.

■ Secteur des transports

Le Groupe souhaite accompagner les scénarios de décarbonation des transports et les évolutions jugées nécessaires, notamment en France, par la SNBC. Ainsi, le Groupe entend développer et donner priorité aux actifs et aux projets de transports durables et limiter son exposition aux actifs et aux projets de transport potentiellement incohérents avec la décarbonation souhaitée du secteur, et à cette fin s'engage à :

- **Faire un usage accru des scénarios d'évolution du secteur décrits par la SNBC en France, et l'AIE, dans le Monde, et de trajectoires de décarbonation** pour les différents modes de transport émanant de ces scénarios dans les décisions d'investissement et de financement, et dans la gestion des portefeuilles.
- **Renforcer l'engagement actionnarial sur le climat dans le secteur notamment pour la construction automobile, demander des plans de transition** prévoyant la fin des motorisations thermiques, et incluant les impératifs d'une transition juste, et **pour le secteur aérien conditionner toute nouvelle prise de participation dans une compagnie aérienne à l'existence d'une stratégie d'alignement 1,5°C.**
- **Mobiliser une enveloppe financière en faveur des transports durables** dans le cadre de leur plan climat de 40Md€ La Banque des Territoires (BDT) et Bpifrance : **3,5 Md€ pour développer la mobilité verte et résiliente, avec notamment le financement de 11 000 véhicules verts et 50 000 bornes de recharge, ainsi que des stations d'avitaillement hydrogène, GNV et progressivement bioGNV.**
- **Déployer des flottes de véhicules à basse émission.**
 - **Groupe La Poste** : Aujourd'hui, 30% des 53 000 véhicules motorisés de la Branche Services Courrier Colis de La Poste sont électriques, qui prévoit, d'ici à 2025, de livrer en mode doux ou décarboné les 27 plus grandes villes françaises, notamment par l'acquisition de 4 500 véhicules électriques supplémentaires et de déployer une des plus grandes flottes de vélos-cargos d'Europe.
 - **Transdev** augmentera de 50% la part de sa flotte alternative basse émission d'ici 2030 par rapport à 2017. Transdev exploitait 1 400 véhicules électriques en 2021 et a pour ambition de passer à plus de 2 000 en 2022.
 - **La Compagnie des Alpes** a acté le passage au biocarburant de synthèse pour l'ensemble de son parc de dameuses dans les domaines skiables, et entamé l'électrification de ses véhicules qui représentent la majorité de son empreinte carbone, y compris avec des bus électriques et à terme des dameuses électriques.

* * *

¹⁷ Pour le résidentiel, la trajectoire actuelle de 2°C est en cours de correction pour être ramenée progressivement à une trajectoire compatible 1,5°C.

¹⁸ Estimation réalisée sur la base de l'étude : Relance ! comment financer l'action climat de I4CE 2020.

Annexes

I. Déclinaisons de la politique bas-carbone

Déclinaisons sectorielles

1) Lignes sectorielles Charbon Pétrole et Gaz

https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2022-10/2022%2010%2026%20Politique%20climat%20du%20groupe_secteur%20P%C3%A9trole%20et%20Gaz_0.pdf

2) Lignes sectorielles Immobilier

https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2022-10/2021%2005%2012%20Politique%20climat%20du%20groupe_secteur%20immobilier_1.pdf

3) Lignes sectorielles Transports

https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2022-10/2022%2004%2011%20Politique%20climat%20du%20groupe_secteur%20transports_1.pdf

Déclinaisons par métiers ou entités

Métiers financiers

- Groupe CDC : Bilan de l'Investissement Responsable : <https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2021-10/Bilan%20investissement%20responsable%202020.pdf>
- Banque des territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-la-transition-ecologique-et-energetique>
- Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/bpifrance-banque-du-climat>
- Le Groupe La Poste
 - La Banque Postale : <https://www.labanquepostale.com/responsabilite-societale-des-entreprises/nos-engagements/engagements-envers-la-planete.html>
 - CNP Assurances : <https://www.cnp.fr/cnp/content/download/10521/file/CNP-Assurances-Rapport-investissement-responsable-2021-VF.pdf>
- SFIL : https://sfil.fr/wp-content/uploads/2022/04/RSE-FR_2021.pdf
- STOA : <https://www.stoainfraenergy.com/strategie-climat/>

Entités opérationnelles

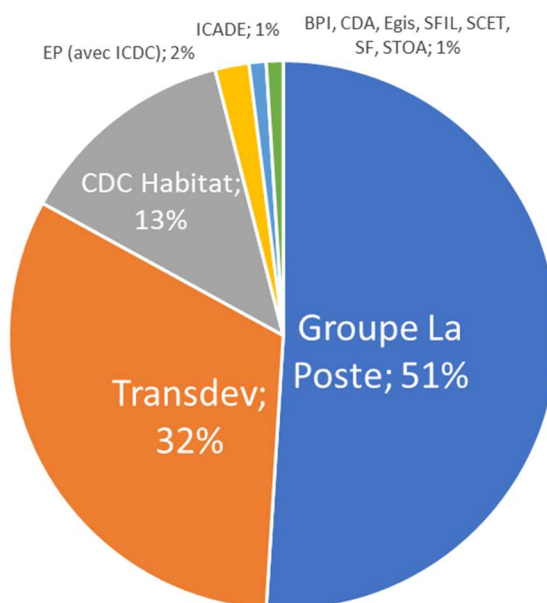
- Transdev : <https://www.transdev.com/fr/nous-connaître/vision-citoyenne-et-ecologique/>
- ICADE : <https://www.icafe.fr/finance/actionnaires/assemblees-generales/ag-2022/rapport-climat.pdf>
- Compagnie des Alpes : https://www.compagniedesalpes.com/sites/default/files/widgets/reference_document/2022-01/CDA2021_URD_FR_MEL3_22_01_31%20Def.pdf
- **Groupe La Poste :**
 - URD groupe la poste https://le-groupe-laposte.cdn.prismic.io/le-groupe-laposte/948de1f2-6ee1-49e1-8166-6f4e4bcd93ab_La+Poste+Groupe+2021_DEU_FR.pdf
 - Politique environnement : https://le-groupe-laposte.cdn.prismic.io/le-groupe-laposte/1d58de8a-23b2-411f-9c6c-28e73c677f23_Politique+environnement_V2021+V+DEF.pdf
 - Essentiel climat : https://le-groupe-laposte.cdn.prismic.io/le-groupe-laposte/b82e6ee7-3e1e-421a-89dd-97f6214fc4f_LA_POSTE_Climat_FR_BAT.pdf
 - DPDgroup : <https://www.dpd.com/group/fr/developpement-durable/>

II. Empreinte carbone des activités opérationnelles et internes du Groupe

Pour viser l'exemplarité en interne comme pour ses investissements, le groupe CDC dans son ensemble (Groupe La Poste inclus) vise à aligner l'ensemble de ses activités opérationnelles et de son fonctionnement interne sur une trajectoire de neutralité carbone mondiale. Près de 95% de ses émissions des scopes 1,2 et 3 pilotables sont d'ores et déjà couvertes par une cible de réduction compatible avec l'accord de Paris et près de 50% des émissions résiduelles du Groupe sont compensées dès à présent.

Empreinte Carbone Opérationnelle Groupe CDC 2021

Scope 1, 2 et 3 pilotables: 5,2 MteqCO₂



Les émissions opérationnelles des entités du Groupe se sont élevées en 2021 à 5,2 millions de tonnes de CO₂ équivalent, en scope 1, 2 et 3 pilotable, en augmentation de 9% par rapport à 2020. Cette augmentation résulte de la reprise des activités économiques mais aussi d'acquisitions d'activités opérationnelles dans le secteur des transports et de la logistique notamment.

Ces émissions proviennent à 51% des activités du Groupe La Poste, à 32% des activités de Transdev et 13% environ des activités de CDC Habitat. L'Etablissement public CDC (y inclus CDC informatique) et ICADE ne représentent que 1 à 2% chacun. L'ensemble des autres entités du Groupe ne représentent collectivement que 1% du total des émissions opérationnelles.

Les scopes 1, 2, et 3 représentent respectivement 41%, 7% et 51% du total, des proportions stables par rapport à 2020. Les scopes 1 et 2 sont dominés par Transdev à 62% tandis que le scope 3 est dominé à 78% par La Poste.

Les émissions de La Poste et de Transdev (soit plus de 80% des émissions totales du Groupe) sont majoritairement dues aux transports (passagers, colis et courrier), qui est le principal secteur d'émission du Groupe au plan opérationnel, suivi par l'immobilier (résidentiel et tertiaire).

Plus de 50% des émissions opérationnelles du Groupe sont compensées. Il s'agit pour l'essentiel les émissions du Groupe La Poste qui compense la totalité de ses émissions. Enfin, 93% environ de ces émissions sont concernées par des cibles de réduction alignées avec l'accord de Paris, c'est-à-dire 2°C ou en deçà.

Métiers et entités : émissions opérationnelles

- **Etablissement public Caisse des Dépôts** : réduction des émissions par collaborateur de 46% entre 2019 et 2030 en scope 1 à 3.
- **SFIL** s'est engagé à réduire de 15% ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1,2 et 3) entre 2018 et 2021. Au total, cette réduction a atteint 31 % sur cette période.
- **Icade**, engagé dans la démarche SBTi, prévoit une réduction en valeur absolue de ses émissions de 29% en 2030 par rapport à 2019 (scope 1 à 3) et de 90% d'ici 2050. Ses 3 pôles sont alignés 1,5°C et zéro émission nette en 2050. Pour la Foncière Tertiaire cela implique une réduction de 60% de l'intensité carbone entre 2019 et 2030 (en kg CO₂/m²/an) et 37% pour la Foncière Santé. L'activité de promotion vise quant à elle une réduction de son intensité carbone de 41% entre 2019 et 2030.
- **CDC Habitat** vise d'atteindre un niveau de performance moyen de 80 Kwh/m²/an à horizon 2050 (base DPE), conformément à la SNBC.
- **Le Groupe La Poste** :
 - **La Poste** cible une réduction des émissions de 30% sur le périmètre La Poste SA entre 2013 et 2025 alignée sur une trajectoire 1,5°C en scope 1 & 2 et sur 2°C en scope 3.
 - **DPDgroup/Geopost** s'engage à réduire ses émissions par colis de 30% d'ici 2025 par rapport à 2013
 - **La Poste Immo** vise une réduction de 35% des émissions de gaz à effet de serre du parc patrimonial d'ici 2030 par rapport à 2017, permettant l'alignement à une trajectoire SNBC, et la réduction de 20% des consommations d'énergie (en kWh/m²) sur l'ensemble du parc à 2030 par rapport à 2017.
 - **La Banque Postale** s'est engagée à réduire ses émissions opérationnelles Scope 1 et 2 de 46 % sur 2019-2030. Cette ambition, alignée sur une trajectoire 1,5 °C, a été validée par la SBTi.
- **Egis** prévoit une réduction des émissions directes de 30% en 2030 par rapport à 2016 (en France) et 2021 (Monde), et de 80% en 2050 (Monde).
- **Transdev** réduira de 30% de l'intensité carbone de la flotte d'ici 2030 par rapport à 2017.
- **La Compagnie des Alpes** s'est fixée depuis le 1er juin 2021 une trajectoire bas carbone visant le zéro net carbone (Scope 1 et Scope 2), avec la réduction de ses émissions de 50% en 2030 par rapport à 2017/2018 et la compensation des émissions résiduelles (absolute contraction approach à 1,5°C).

Par ailleurs, les patrimoines forestiers de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances, entièrement gérés par la Société forestière ont contribué à la séquestration de près d'un million de tonnes de CO₂ en 2021. Ces séquestrations ne sont pas retranchées de l'empreinte carbone du Groupe.

III. Plan d'action d'adaptation du groupe Caisse des Dépôts

Introduction : Accroître la résilience aux changements climatiques du Groupe et des territoires

Face aux changements climatiques, la stratégie principale du Groupe demeure de réduire ses émissions de GES pour contribuer à contenir le réchauffement mondial sous 1,5°C. Néanmoins, le plus récent rapport du Giec affirme qu'il y a au moins 50 % de chances que le réchauffement dépasse 1,5°C dans les 5 prochaines années par rapport aux niveaux préindustriels, même si les émissions sont drastiquement contenues puis réduites¹. Alors que l'augmentation des températures moyennes a dépassé 1°C dans le monde², des perturbations météorologiques directement attribuées par les experts à ce réchauffement sont déjà constatées partout dans le monde, causant des dommages croissants aux activités, actifs et habitants des territoires.

Nous devons donc anticiper et préparer les réponses aux événements climatiques à venir pour éviter et minimiser les impacts, réagir aux crises, limiter leurs conséquences, réparer les dommages et reconstruire mieux.

Le groupe Caisse des Dépôts lance en 2022 un plan d'action d'adaptation au changement climatique comportant deux volets :

■ L'adaptation des activités opérationnelles et financières du Groupe

Cette démarche vise à systématiser l'adaptation au changement climatique dans les décisions et processus de gestion. Le plan d'action du Groupe se déploiera progressivement, selon une approche cohérente par classes d'actifs et type d'activités, telle que décrite ci-dessous. Centré en 2022 sur l'immobilier et les infrastructures, il sera dès 2023 et progressivement étendu sous des formes appropriées aux autres secteurs du Groupe.

■ L'adaptation des territoires et les offres aux clients

La Banque des Territoires a lancé fin 2021 l'élaboration de nouvelles offres d'accompagnement et de financement répondant aux besoins d'adaptation des territoires. Ces offres qui envisagent l'adaptation des territoires de manière systémique, s'ajouteront aux solutions d'adaptation déjà proposées par des filiales et participations stratégiques telles que la Scet, CDC Biodiversité, la Société forestière et Egis.

Cette double approche, « adaptation du groupe Caisse des Dépôts » et « adaptation par le groupe Caisse des Dépôts » viendra renforcer sa contribution aux Objectifs de Développement Durable et constitue l'une des déclinaisons de sa raison d'être qui vise en particulier à « contribuer à une vie meilleure pour toutes et tous ».

¹ Voir en annexe 2 les projections climatiques en France métropolitaine

² World weather organisation 2022: https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=22080#.Yw-FPXZBzeM

1. L'adaptation des activités du Groupe

► Le choix d'une première étape : l'immobilier et les infrastructures

En raison de leur longue durée de vie, les actifs immobiliers et les infrastructures³ seront inmanquablement affectés par les conséquences du réchauffement. Ils représentent une part importante des portefeuilles et activités de la Caisse des Dépôts et de ses filiales et participations, c'est pourquoi il a été décidé d'y travailler en priorité.

En fonction de ses taux de détention et des modes de gestion de ces activités, le groupe Caisse des Dépôts dispose là d'une capacité directe d'adaptation d'actifs essentiels au développement durable⁴. Cette capacité est également variable selon les aléas : par exemple, si les investisseurs disposent de leviers directs pour minimiser les impacts de la chaleur sur leurs actifs, la lutte contre les inondations ou encore contre les feux de forêt ne relève pas uniquement d'eux et doit s'appréhender au sein de systèmes, principalement territoriaux, ce qui les engage à nouer un dialogue sur l'adaptation au changement climatique avec leurs parties prenantes.

■ Sensibiliser les équipes en s'appuyant sur les meilleures pratiques

L'enjeu d'adaptation est une préoccupation récente et une étape de sensibilisation et de formation est nécessaire au démarrage, tant des équipes internes que des partenaires et contreparties du Groupe.

En 2022, le Groupe a organisé des ateliers internes en présentant les meilleures pratiques des filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts qui disposent d'une avance de méthode, d'outils et de déploiement : Icade et CDC Habitat dans l'immobilier, RTE, gestionnaire d'infrastructures de transport d'électricité, Egis, apporteur d'expertise et de solutions d'adaptation, tout comme CDC Biodiversité pour le recours aux solutions d'adaptation fondées sur la nature. Le Groupe a également bénéficié du témoignage de la BEI s'est appuyé sur les études et les conseils d'I4CE⁵.

De son côté, l'Institut CDC pour la recherche a mené en 2021 et 2022 un cycle de séminaires sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les territoires : chaleur en ville, assureurs face au changement climatique, circuits courts, littoral, inondations, moyenne montagne et le Hub des territoires, espace d'échanges animé par la Banque des territoires a également organisé des rencontres thématiques : « le littoral face aux risques d'érosion et de submersion », « confort d'été et lutte contre les îlots de chaleur en ville », « adaptation des territoires ». Ce cycle sera poursuivi avec de nouvelles rencontres consacrées à la gestion de l'eau et à la montagne.

Le besoin reste fort d'approfondir les connaissances et de proposer des outils et méthodes pour aborder cet enjeu inédit en développant une culture du risque climatique. Le Groupe poursuivra et étendra l'acculturation interne et le dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'immobilier et des infrastructures tels que les aménageurs, constructeurs, architectes, bureaux d'étude, promoteurs, gestionnaires d'infrastructure, au fur et à mesure du déploiement de sa démarche.

Cette première étape a également préparé l'adoption de plans d'adaptation dans les secteurs immobiliers et infrastructures du Groupe.

³ Infrastructures : actifs réels qui présentent tout ou partie des caractéristiques suivantes : dépenses en capital initial élevée, longue durée de vie, fourniture de service essentiels pour l'économie et la qualité de vie (externalités positives), monopole naturel, intervention des pouvoirs publics, rentabilité à long terme et rendements réguliers.

⁴ Les entités Groupe concernées pour l'**immobilier** : Icade, CDC Habitat, La Poste, CNP Assurances, la Banque des Territoires, CDC Invest Immo et l'immobilier d'exploitation de la Caisse des Dépôts, principalement en France et marginalement en Europe ; pour les **infrastructures** : la Banque des Territoires, les participations stratégiques de la Caisse des Dépôts et CPN Assurances RTE et GRTGaz en France et STOA, fonds d'investissement dans les pays émergents et en développement.

⁵ Institut de l'économie pour le climat, think tank fondé par la Caisse des Dépôts dont un des grands pans de recherche porte sur l'adaptation des territoires <https://www.i4ce.org/themes/climat-adaptation-et-resilience/>

■ Intégrer l'adaptation dans les décisions opérationnelles et financières

La réglementation française impose déjà aux territoires, infrastructures et actifs immobiliers de se prémunir contre les risques naturels actuels. Mais les dérèglements croissants du climat supposent d'aller plus loin pour prévenir les risques futurs et accroître ou maintenir la résilience. L'ampleur du réchauffement à venir, et donc des risques futurs, est incertaine : elle dépendra, dans le temps, de la capacité mondiale à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le réchauffement se concrétisera, selon les géographies, par des aléas variés : vagues de chaleur, tempêtes, inondations, sécheresses, montée du niveau des mers, feux de forêt... Enfin, ces aléas impacteront diversement les activités et populations, selon leur degré de vulnérabilité et leur capacité à s'adapter. C'est pourquoi l'adaptation au changement climatique est un processus à mener actif par actif, fondé sur la connaissance de son contexte. Estimer les risques potentiels, si possible en projetant différents scénarios de réchauffement possibles, à différents horizons de temps, en fonction de l'exposition aux différents aléas et de la vulnérabilité intrinsèque des activités, est un préalable indispensable pour prévoir des plans et mesures d'adaptation.⁶

Le Groupe a pour ambition de prendre systématiquement en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique dans ses décisions et modes de gestion, à travers trois objectifs :

● **Au stade initial des investissements dans les projets**

Progressivement, les équipes d'investissement et les filiales du Groupe opératrices intégreront les risques liés aux dérèglements climatiques dans l'étude des projets d'investissement. Pour les actifs neufs, elles chercheront à s'assurer que ces risques ont été réduits dès la conception des projets. Pour les acquisitions d'actifs anciens, elles prévoient les actions d'adaptation le cas échéant.

Cela pourra les amener, à l'avenir, à fixer et rendre publics des critères d'adaptation dans leurs décisions d'investissement, notamment en lien avec la taxonomie européenne des actifs durables.

● **Pour les actifs déjà acquis ou gérés**

Des analyses de risques physiques liés au changement climatique seront progressivement menées à l'échelle des portefeuilles, visant à classer les actifs par niveau de risques opérationnels et financiers afin de définir des priorités d'adaptation, de prendre les mesures immédiatement nécessaires, d'élaborer des plans à court/moyen termes mais aussi d'assurer, dans la durée, la gestion dynamique de trajectoires d'adaptation qui devront être actualisées en fonction de l'évolution des risques.

● **Suivi des risques, des plans d'adaptation et de la résilience des activités**

L'objectif est d'intégrer le suivi et le pilotage des risques physiques liés au changement climatique ainsi que les plans d'adaptation dans les processus de gestion de la Caisse des Dépôts et de ses filiales. Lorsqu'elles ne sont pas opérateurs directs, il s'agit d'engager avec les gestionnaires immobiliers et d'infrastructures un dialogue sur ce thème et de disposer d'une information régulière sur l'évolution des risques et leur gestion dans la durée, sur les mesures d'adaptation mises en œuvre et planifiées ainsi que sur l'impact constaté des événements liés au changement climatique.

Le calendrier de mise en œuvre de ces trois objectifs (cf tableau ci-dessous) varie selon les portefeuilles et les actifs, en fonction du niveau de détention et du mode de gestion, qui détermine la capacité d'agir des entités du Groupe. Il est étalé dans le temps pour les actifs dont la détention est minoritaire et indirecte qui nécessitent des efforts supplémentaires de collecte des informations permettant l'analyse des risques et de dialogue avec les co-investisseurs et gestionnaires.

⁶ Voir en annexe 1 la chaîne d'impacts du réchauffement climatique

■ Etat d'avancement en septembre 2022

● Immobilier

		Etude de risque du patrimoine	Mesures et plans et d'adaptation du patrimoine	Prise en compte de l'adaptation dans les acquisitions	Prochaines étapes
Icade - Foncière tertiaire - Foncière santé		oui oui	oui oui	2022 2022	Icade publiera une stratégie d'adaptation renouvelée en 2023
CDC Habitat (bailleur social)		oui	oui	En cours d'étude	Programme d'adaptation en cours dans le cadre des programmes de travaux
La Poste groupe	La Poste Immobilier (exploitation)	oui	oui	en cours	Programme d'adaptation des actifs stratégiques les plus risqués
	CNP Assurances (Groupe LBP)	Réalisation d'une étude du risque physique en 2018	Oui à chaque restructuration lourde	Oui, analyse de risque lors des due diligences	Mise à jour des études risque physique à partir de 2023 (stratégie en cours de définition)
CDC Invest Immo - Portefeuille géré ----- - Portefeuille en gestion déléguée (non géré)		Fin 2022 ----- 2023	Engagement pour 2023 ----- Engagement pour 2024 sur le portefeuille majoritaire direct	oui ----- Systématisé progressivement au gré des validations des AG. Objectif : 2024	Publication de critères d'adaptation dans la politique de d'investissement responsable 2022
Caisse des Dépôts (Exploitation)		En cours	Engagement pour 2023	Engagement pour 2023	
Banque des territoires (Participations minoritaires et gestion déléguée)		Engagement à les finaliser en 2023 sur les principaux actifs	Engagement pour la fin 2023*	Engagement pour la fin 2023	

* sous réserve de l'achèvement de l'analyse de risques

- **Infrastructures**

	Identification des risques en portefeuille	Process d'adaptation du portefeuille	Prise en compte des risques dans les nouveaux actifs
Caisse des Dépôts/Banque des territoires (participations minoritaires) Transport et mobilité Energies renouvelables Infrastructures numériques	Engagement à les finaliser en 2023 sur les principaux actifs	Engagement pour la fin 2023*	Engagement pour la fin 2023
Stoa filiale	oui	oui	oui Stratégie d'adaptation en cours d'élaboration

* sous réserve de l'achèvement de l'analyse de risques

- **Infrastructures Participations stratégiques**

La Caisse des Dépôts et CNP Assurances sont au capital de RTE à près de 50 % et de GRTGaz à près de 40 %. Le dialogue avec ces deux participations stratégiques a été entamé en 2022 sur leurs stratégies de résilience au changement climatique.

	Identification des risques en portefeuille	Process d'adaptation du portefeuille	Prise en compte des risques dans les nouveaux actifs
RTE Participation stratégique	Achevé en 2022	En continu	oui
GRTGaz Participation stratégique	En cours	en cours	

- **Appliquer des principes communs de « bonne adaptation »**

L'incertitude sur l'ampleur à venir du réchauffement et de ses impacts rend la prise de décision d'adaptation particulièrement difficile. Le Groupe Caisse des Dépôts s'inspire de cadres de référence permettant de fonder des démarches d'adaptation rigoureuses, pour garantir leur pertinence en tenant compte de cette incertitude. Dans son dernier rapport de mars 2022 dédié à l'adaptation, le GIEC⁷, a formulé des recommandations dans ce sens. C'est aussi le but des critères d'adaptation de la taxonomie européenne. L'Ademe⁸, des banques de développement telles que la Banque mondiale⁹, et la BERD¹⁰, ont également listé de bonnes pratiques portant moins sur des objectifs chiffrés à atteindre que sur des raisonnements et étapes à suivre pour se poser les bonnes questions, éviter les écueils et les effets indésirables. Surtout, ces cadres de bonnes pratiques insistent sur la nécessité d'insuffler la culture du risque climatique dans la gestion des activités et d'installer les démarches d'adaptation dans le temps.

Se fondant sur ces lignes directrices et sur ses propres expertises, la Caisse des Dépôts et ses filiales¹¹ adoptent ainsi une série de principes visant à contrebalancer l'incertitude liée au climat futur par l'application de méthodes rigoureuses.

⁷ AR6 WG2 :

https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf

⁸ méthode TaCCt pour les territoires : <https://tacct.ademe.fr/> et méthode pour les entreprises :

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4737-entreprises-comment-prendre-des-decisions-pour-s-adapter-au-changement-climatique--9791029717987.html>

⁹ <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/11/17/the-adaptation-principles-6-ways-to-build-resilience-to-climate-change>

¹⁰ <https://www.ebrd.com/news/2019/worlds-first-dedicated-climate-resilience-bond-for-us-700m-is-issued-by-ebrd-.html>

¹¹ Ces principes sont examinés par CNP Assurances dans le cadre de son processus de validation par son conseil d'administration, d'ici à la fin 2022.

Les entités du groupe Caisse des Dépôts actrices de l'immobilier et des infrastructures s'engagent à adapter leurs activités en portefeuille, acquisitions et prises de participation afin d'accroître leur résilience au changement climatique. Elles cherchent à travailler avec leurs parties prenantes pour intégrer l'adaptation au changement climatique dès la conception des actifs neufs qu'elles acquièrent en tout ou partie.

- Elles fondent leurs démarches d'adaptation sur des études prospectives de risques physiques liés au changement climatique. Progressivement, à mesure du déploiement d'outils appropriés, ces études s'appuieront, si possible, pour les actifs à longue durée de vie, sur l'analyse de multiples aléas, à plusieurs horizons de temps, utilisant plusieurs scénarios climatiques, dont un scénario de fort réchauffement (RCP/SSP5 8.5).
- Elles cherchent à mettre en œuvre et financer des démarches d'adaptation proportionnées et progressives, en concevant des plans d'action à court/moyen terme qui privilégient des mesures robustes, c'est-à-dire pertinentes dans n'importe quel climat futur, notamment des mesures sans regret (efficaces dès à présent), flexibles, réversibles, ou prenant des marges de sécurité (permettent de s'adapter au pire scénario). Ces politiques proportionnées et progressives visent à éviter de sous-adapter, voire sur-adapter leurs activités.
- Elles cherchent à éviter la maladaptation, c'est-à-dire aux conséquences significativement négatives de leurs mesures d'un point de vue environnemental et social.
- Elles envisagent systématiquement le recours aux solutions d'adaptation fondées sur la nature et cherchent à identifier leurs co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.
- Elles s'engagent
 - à mettre en place un pilotage des risques du changement climatique et de l'adaptation dans la durée, intégré à leurs processus de gestion des risques et de pilotage des activités et investissements,
 - à évaluer les risques résiduels et à disposer de retours d'expérience sur les événements climatiques observés.
- Elles tiennent compte des plans territoriaux d'adaptation et cherchent à coordonner leurs politiques d'adaptation avec celles des territoires et de leurs parties prenantes.

Chaque entité du Groupe traduit ces principes dans son propre plan d'adaptation, par les mesures opérationnelles les plus appropriées à ses activités.

► **Articuler la démarche d'adaptation aux obligations réglementaires**

Les institutions financières du groupe Caisse des Dépôts seront soumises en 2023 aux exigences de transparence, issues de l'article 29 de la Loi Energie Climat, sur les risques physiques liés au changement climatique de leurs portefeuilles, leur gestion et leur réduction. Dans les prochaines années, une nouvelle directive européenne, la CSRD¹², viendra aussi étendre les exigences de transparence des entreprises sur leurs risques climatiques et leurs plans d'adaptation. Ces deux réglementations mettent l'accent sur la dimension financière des risques liés au réchauffement : risques de pertes de revenus, de dépenses inattendues et de perte de valeur. Là où c'est possible, la démarche d'adaptation du Groupe s'articulera aux travaux internes menés pour quantifier financièrement et gérer ces risques.

La Caisse des Dépôts et ses filiales devront également calculer leur part verte selon les définitions établies par la taxonomie européenne. Dans ce cadre, toute activité « alignée » sur la taxonomie devra respecter des critères d'adaptation élevés (critères de contribution significative) ou plus légers (non-nuisance significative). Un travail commun d'interprétation de ces critères sera entrepris avant l'entrée en vigueur complète de ce texte.

¹² Corporate sustainability reporting directive

Le groupe Caisse des Dépôts cherche à fonder sa démarche d'adaptation sur une interprétation exigeante de ces textes, utile à la gestion opérationnelle des risques des actifs détenus, visant à accroître effectivement leur résilience au changement climatique.

► Intégrer l'adaptation au changement climatique dans le pilotage du Groupe

Pour ancrer l'adaptation au changement climatique dans la gouvernance, la stratégie et le pilotage du Groupe, l'objectif d'adaptation au réchauffement :

- est progressivement inscrit dans les lettres d'orientation que la Caisse des Dépôts adresse chaque année à ses filiales et participations stratégiques, selon le rythme de déploiement du plan d'action d'adaptation du Groupe,
- est désormais un critère systématique d'évaluation des décisions de financement et d'investissement prises dans le cadre des comités d'engagement du Groupe,
- fera dès 2023 l'objet de reportings plus précis au groupe Caisse des Dépôts.

De plus, la quantification financière interne des risques intégrera progressivement les risques de pertes de revenus et de valeur des actifs, liés aux conséquences du réchauffement mondial.

► En 2023 : poursuite et élargissement des travaux aux autres activités du Groupe

L'élargissement des travaux aux autres activités du Groupe tiendra compte des particularités de chaque type d'activités. Mais l'approche méthodologique adoptée pour l'immobilier et les infrastructures pourra constituer un socle pour ces travaux futurs en s'appuyant sur l'étude de risques physiques du réchauffement, sur la distinction entre activités existantes et activités nouvelles, dans une approche proportionnée à la capacité d'action...

Un premier dialogue avec les services et filiales concernées, fin 2022, visera à établir le programme séquencé de ces travaux, selon la proposition de découpage suivante :

- **Filiales opérationnelles et participations stratégiques**

Plusieurs sociétés du groupe Caisse des Dépôts, telles que la Société forestière et la Compagnie des Alpes, incluent déjà l'enjeu d'adaptation dans leur gestion. Pour les participations stratégiques, l'intégration de l'enjeu d'adaptation prendra la forme du dialogue actionnarial.

- **Portefeuilles de valeurs mobilières cotées et non cotées, fonds d'investissement**

Ce périmètre concerne la Caisse des Dépôts en tant que gestionnaire des portefeuilles de placement de son propre bilan et de ceux du Fonds d'épargne, ainsi que La Banque postale Asset Management, CNP Assurances et Bpifrance. La réflexion sera menée sur la façon d'aborder l'adaptation pour ces détentions le plus souvent très minoritaires et cherchera à s'appuyer sur les premiers résultats des études de risques physiques, obligation légale dès 2023 pour les acteurs financiers.

- **Activités de prêt**

Elles concernent la Banque des territoires, La Banque postale, la Sfil et Bpifrance. Dans cette activité, l'adaptation relève principalement d'une logique de nouvelle offre permettant de financer l'adaptation des activités déjà financées et d'application de critères d'adaptation à l'octroi de nouveaux prêts. Là encore, les résultats d'études de risques physiques qui deviendront obligatoires pour les établissements prêteurs pourraient aider à identifier les contreparties, voire dans certains cas, les actifs financés les plus risqués.

2. Contribution à l'adaptation des territoires et offres de solutions d'adaptation

► L'offre de la Banque des territoires

A partir de 2022 et surtout 2023, la Banque des territoires proposera, en plus des solutions ciblées qu'elle propose déjà à travers, par exemple, le programme SGreen pour les centres de villes moyennes ou le prêt « Catnat », une offre d'adaptation élargie pour les territoires qui pourra faire référence et sans attendre l'élaboration de politiques publiques territoriales plus élaborées à venir (projet de loi SFEC). A cet égard la Banque des Territoires a déjà été associée au dispositif de guichet unique pour la renaturation des villes, en vue de lutter contre les îlots de chaleur.

■ Une approche territoriale intégrée

Les collectivités sont et seront en première ligne face aux risques et à la nécessité de protéger leurs territoires, leurs habitants et leur économie locale. Pourtant, la Banque des territoires a constaté sur le terrain, une prise de conscience très inégale des acteurs locaux et leur difficulté à formuler des demandes, même si l'accumulation des événements climatiques l'accélère dorénavant. Ce contexte appelle un accompagnement fort des territoires pour développer des stratégies territoriales d'adaptation qualitatives et l'émergence de projets adaptés et plus résilients qu'elle entend financer.

■ Six leviers d'action

La Banque des territoires a identifié six leviers d'action pour lesquels elle apportera des offres de conseil et ingénierie, financement, services et consignations :

1. Prendre en compte l'impératif d'adaptation dans l'offre actuelle

Ce levier sera notamment mobilisé dans le cadre du plan d'adaptation du groupe Caisse des Dépôts (cf supra). La Banque des territoires cherchera à introduire progressivement des conditionnalités liées à l'adaptation pour ses financements et investissements, en s'appuyant sur le calendrier d'introduction de la taxonomie européenne.

2. Sensibiliser et former aux enjeux de l'adaptation

Déjà engagée en 2022, cette action vise à aider les acteurs locaux à appréhender et qualifier les impacts du changement climatique sur leurs territoires.

3. Projeter l'impact territorial et préparer le foncier utile à l'adaptation

La Banque des territoires cherchera à accompagner les acteurs territoriaux dans la définition de stratégies d'adaptation locales et à renforcer la maîtrise foncière pour adapter les territoires ou relocaliser des activités.

4. Mettre en œuvre des aménagements résilients

L'objectif est de protéger les territoires, soutenir des modèles d'aménagement adaptés aux aléas locaux tout en préservant les ressources naturelles et la biodiversité.

5. Préserver et gérer les ressources naturelles : eau, forêt, espaces agro-alimentaires

Il s'agit d'aider les territoires à s'adapter aux inondations et sécheresses, aux feux de forêts et d'augmenter la résilience des filières agricoles.

6. Soutenir les territoires confrontés à des événements extrêmes

Les territoires en crise après une catastrophe naturelle doivent être accompagnés pour reconstruire rapidement et de façon résiliente.

■ Focus : vers un programme Action Littoral

Tout en proposant son offre à tous les territoires, la Banque des territoires identifie les littoraux, la montagne et l'outre-mer comme des territoires particulièrement vulnérables aux impacts du réchauffement. Le littoral est notamment soumis à l'élévation inéluctable du niveau des mers, provoquant érosion côtière et submersion marine. Territoires denses, qui attirent les populations et accueillent d'importantes activités économiques stratégiques (tourisme, ports...), les littoraux concentrent des risques de coûts sociaux, environnementaux et économiques élevés à court, moyen et long terme. C'est pourquoi la Banque des territoires développera en outre un programme « Action Littoral » spécifique, mobilisant les six leviers identifiés et d'autres, particuliers à ces territoires.

► Solutions d'adaptation des filiales et participations stratégiques

● Offre biodiversité du Groupe et adaptation au changement climatique

La Caisse des Dépôts et ses filiales ont mené en 2022 un travail d'articulation de leurs offres en faveur de la biodiversité. Elles proposent notamment de massifier le déploiement de solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires à toutes les échelles, tout en préservant et restaurant la biodiversité.

● Scet

La Scet dispose d'une filiale, Even Conseil, spécialiste de l'environnement, qui aide les collectivités territoriales et acteurs locaux notamment pour l'élaboration de stratégies d'adaptation et de maîtrise de la vulnérabilité climatique (anticipation de l'évolution des risques, des modifications des équilibres connus du cycle de l'eau, évolution de la répartition des espèces, etc...). La Scet mobilise cette expertise dans le montage opérationnel des projets et participe à la sensibilisation/formation des techniciens et décideurs des territoires.

● CDC Biodiversité

CDC Biodiversité propose une offre globale « Nature en ville ». Outre leurs avantages pour la biodiversité et la qualité de vie, les projets développés mettent en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature, notamment contre la chaleur en ville ou les inondations. Elle gère aussi depuis 2016, le programme Nature 2050, qui soutient des projets volontaires d'adaptation fondés sur la nature, financés par des entreprises.

● Société forestière

La Société forestière gère le patrimoine forestier de clients investisseurs, dont la Caisse des Dépôts et CNP Assurances. Pour les aider à réduire les risques du changement climatique, elle leur propose l'expertise leur permettant d'intégrer le changement climatique dans les plans de gestion des forêts à moyen terme, de diversifier les implantations géographiques de leurs forêts, de diversifier les essences notamment en introduisant de nouvelles essences et de souscrire des assurances contre les principaux risques. Elle participe également aux réflexions de place, à la recherche expérimentale et à l'introduction de critères d'adaptation dans les certificats de gestion durable des forêts PEFC et FSC.

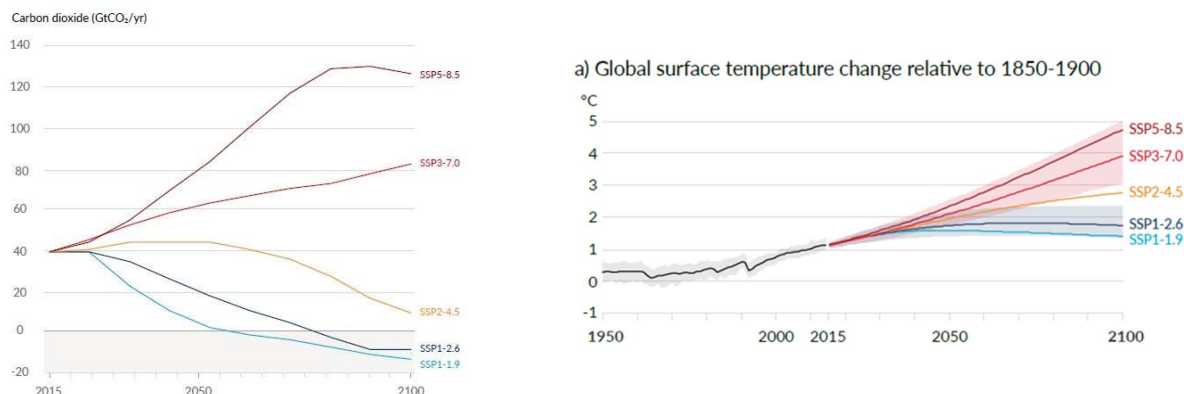
● Egis

Egis, société d'ingénierie désormais participation stratégique de la Caisse des Dépôts depuis l'ouverture de son capital, s'est engagée en 2022 à systématiser d'ici à 2030 les études de vulnérabilité climatique dans ses projets d'ingénierie, grâce à ses outils de diagnostic de risques et développe des solutions spécifiques pour adapter les infrastructures et territoires au changement climatique.

Annexes

Annexe 1 Du réchauffement mondial aux risques physiques

- Le GIEC établit des scénarios prospectifs¹³) de quantité d'émissions de gaz à effet de serre possibles (à gauche). Il déduit de ces volumes d'émissions des niveaux de réchauffement possibles (à droite). Quel que soit le volume d'émissions futur, le réchauffement jusqu'en 2040 est déjà déterminé par les émissions passées et présentes (zone de recoupement à droite). Ensuite, les scénarios divergent, montrant l'importance de réduire les émissions.

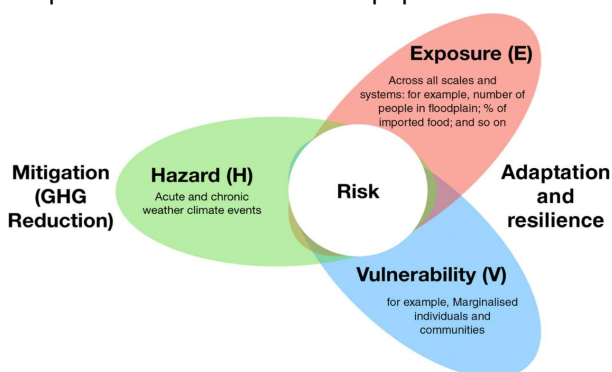


- Le réchauffement mondial se manifeste par des aléas variés, selon les différentes géographies.
 - Aléas chroniques : hausse de la chaleur moyenne, changement de régime des vents et des précipitations, érosion côtière ...
 - Aléas aigus : vagues de chaleur et de froid, tempêtes, feux de forêts, précipitations massives, inondations, glissements de terrain...

Des projections territoriales permettent d'estimer les niveaux d'aléas (fréquence, intensité) selon les différents scénarios du GIEC.

- la chaîne d'impact du réchauffement sur les activités/actifs/populations

Les risques physiques du changement climatique résultent de la combinaison de niveaux d'aléa, de l'exposition des activités/actifs/populations et de leur vulnérabilité.



Aléa : phénomène lié au changement climatique
Exposition : localisation + chaîne d'approvisionnement + marché+ autres éléments de contexte
Vulnérabilité : caractéristiques intrinsèques de l'actif/l'activité/la population

¹³ Les scénarios RCP (representative concentration pathways) ont été remplacés dans le dernier rapport du GIEC par les SSP (Shared socio-economic pathways), équivalents en termes de volumes d'émissions. Nous utilisons le terme RCP/SSP.

Annexe 2 Climat en France et perspectives

Vulnérabilités

Selon une étude de l'Etat¹⁴, six Français sur 10 sont d'ores et déjà concernés par des événements climatiques, avec une exposition très forte de 15 % de la population ou forte pour 47 %. Les risques climatiques se concentrent sur environ 15 % de la surface du territoire ou 15 % des communes. Environ deux tiers des phénomènes climatiques correspondent à des inondations et un cinquième relève de phénomènes atmosphériques (cyclone, ouragan, tempête). L'essentiel des victimes (85 %) résulte des vagues de chaleur.

Les territoires ultramarins se trouvent en outre concernés par les ouragans sur l'ensemble de leurs territoires et exposés aux submersions marines sur leurs littoraux.

Domages et sinistres passés et futurs

Les indemnisations versées par les assureurs¹⁵ à la suite d'aléas naturels se sont élevées à 74 Md€ entre 1989 et 2019, à la suite de tempêtes principalement, d'inondations et dans une moindre mesure, de sécheresses. A horizon 2050, dans un scénario SSP/RCP 8.5, il faut s'attendre à un quasi-doublement (+ 93 %) ; la hausse sera sensiblement plus forte pour la sécheresse (+215 %) que pour les inondations et les tempêtes (+87 % et +46 % respectivement). La submersion marine est, estime France Assureurs, après les sécheresses, le 2ème péril pouvant engendrer des surcoûts d'indemnisation importants.

Perspectives du climat selon Météo France¹⁶

Jusqu'en 2040, le **réchauffement moyen** en France métropolitaine sera assez semblable dans différents scénarios. D'ici à la fin de siècle, il serait de l'ordre de +1 °C en SSP/RCP2.6, par rapport à la période 1976-2005, +2,2 °C en SSP/RCP4.5 et +4,5 °C en SSP/RCP8.5. La hausse de température sera plus forte l'été, plus marquée dans le Sud, l'Est et en montagne.

Le nombre de jours de **vagues de chaleur** est annoncé en hausse dans tous les scénarios. En fin de siècle, le nombre de jours de vagues de chaleur pourra doubler avec un scénario RCP2.6 mais être multiplié par 3 à 4 en SSP/RCP4.5 et par 5 à 10 en SSP/RCP8.5. Cette évolution sera exacerbée dans l'arc méditerranéen, le couloir rhodanien et la vallée de la Garonne.

Les **précipitations** évolueront peu en moyenne, mais fortement entre les saisons avec une hausse en hiver, en particulier au Nord et une baisse en été. L'intensité des **pluies extrêmes** augmentera légèrement tout au long du siècle sur pratiquement tout le territoire, en particulier au Nord et Nord Est et sur le littoral de la Manche. S'y ajoutera la multiplication d'épisodes méditerranéens encore peu modélisés.

Les épisodes de **déficits de précipitation** augmentent en fin de siècle respectivement de 30 à 50 % dans les scénarios SSP/RCP4.5 et SSP/RCP8.5. Les régions les plus concernées sont la moitié Sud-Ouest du pays, et notamment le pourtour méditerranéen, le Bassin aquitain et l'Ouest de la France (Bretagne et Pays de la Loire).

L'évolution des **vents forts** en France présente une grande incertitude. Les régions ayant une plus forte probabilité de renforcement du vent est le quart Nord-Est, voire la moitié Nord. À l'inverse, la probabilité la plus forte de diminution concerne la moitié Sud et particulièrement le Sud-Ouest.

¹⁴ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-climatiques-six-francais-sur-dix-sont-dores-et-deja-concernes>.

¹⁵ <https://www.franceassureurs.fr/assurance-protege-finance-et-emploi/assurance-protege/actualites/changement-climatique-quel-impact-sur-lassurance-a-lhorizon-2050/>

¹⁶ <http://www.drias-climat.fr/accompagnement/sections/296>

IV. Glossaire

ACT : Assessing low-carbon transition, méthode de l'ADEME pour évaluer la transition d'une organisation.

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

AIE : agence internationale de l'énergie.

Alignement Accord de Paris: Fait d'être compatible avec les objectifs de l'accord de Paris sur le climat, et en particulier avec une augmentation de la température bien en dessous de 2°C et si possible 1,5°C.

Alignement 1,5°C: Fait d'être compatible avec une augmentation de la température de 1,5°C ou moins, avec pas ou peu de dépassement intermédiaire.

ACPR : autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

BDT : banque des territoires.

CDE : comité d'engagement du Groupe CDC.

CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive, directive européenne relative aux informations extra-financières qui doivent être fournies par les entreprises.

Emissions opérationnelles : émissions résultant de l'activité opérationnelle (utilisation d'énergie, transports, achats etc.) hors émissions financées.

Emissions financées : émissions des sous-jacents des actifs financiers des activités de financement et d'investissement.

Emissions résiduelles : émissions de gaz à effet de serre après les efforts de réduction en ligne avec les objectifs nationaux sur le climat.

ENR : énergie renouvelable.

eqCO₂ : équivalent CO₂. Unité permettant de comparer tous les gaz à effet de serre selon leur pouvoir de forçage radiatif.

ESG : environnement, social et gouvernance.

Expansion pétrolière et gazière : exploration, développement de nouveaux gisements, augmentation de la capacité de production d'installations existantes.

Financement : activité de prêt ou de garantie.

GIEC : groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

GNV : gaz naturel pour véhicules.

Investissement : prise de participation dans une société ou achat d'obligations.

I4CE : institut pour l'économie du climat.

LBP : la Banque Postale.

Neutralité carbone 2050: Situation à l'échelle d'un territoire ou d'un pays lorsque, avant 2050, les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites au maximum, en lien avec les objectifs nationaux alignés avec l'accord de Paris, et lorsque les puits de carbone sont au moins égaux aux émissions résiduelles.

NGFS : *Network for greening the financial system*, réseau de régulateurs pour le verdissement du système financier.

NZAOA : Net-zero asset owners' alliance.

OCDE : organisation pour la coopération et le développement économique.

ODD : objectifs de développement durable

PNACC: Plan national d'adaptation au changement climatique.

PPE: Programmation pluriannuelle de l'énergie.

RT2012: Norme de consommation d'énergie des bâtiments.

RTE: Réseau de transport d'électricité.

SBTi: Initiative Science-based targets.

SFEC: Stratégie française pour l'énergie et le climat (SNBC+PNACC+PPE).

SNBC: Stratégie nationale bas-carbone.

TCFD : Task force on climate-related financial disclosure, groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat.

TEE: Transition écologique et énergétique.

**Ensemble,
faisons grandir
la France**



Caisse des Dépôts
🐦 | inf | 📺 caissedesdepots.fr